



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2024-068

PUBLIÉ LE 24 MAI 2024

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'autonomie

R28-2024-04-29-00007 - Arrêté du 29 avril 2024 portant renouvellement d'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) "Résidence Jacques Bonvoisin" à Dieppe géré par la Fondation Partage et Vie. (2 pages)

Page 4

R28-2024-03-31-00001 - Arrêté du 31 mars 2024 portant modification de l'autorisation de l'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Les Hautes Bruyères de Bonsecours géré par OMEG'AGE Gestion. (3 pages)

Page 7

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'offre de soins

R28-2024-05-06-00003 - DECISION DU 6 MAI 2024 PORTANT RENOUELEMENT D AUTORISATION DE GERANCE APRES DECES SELARL « PHARMACIE DUFAY-LAUNAY » A BOURTH (27580) (2 pages)

Page 11

Agence régionale de santé de Normandie / Pôle veille et sécurité sanitaires

R28-2024-05-16-00005 - Décision portant désignation du médecin psychiatre référent et constitution de la cellule d'urgence médico psychologique (C.U.M.P.) du département du Calvados (14) et de la C.U.M.P. régionale de Normandie (4 pages)

Page 14

Direction de la sécurité sociale / Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale Antenne interrégionale de Rennes

R28-2024-05-17-00003 - Arrêté modificatif n°7 du 17 mai 2024 portant modification de la composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Calvados (1 page)

Page 19

R28-2024-05-17-00004 - Arrêté modificatif n°4 du 17 mai 2024 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie (1 page)

Page 21

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie / DIR

R28-2024-05-16-00004 - Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire à l'effet de signer les actes sous le progiciel Chorus (4 pages)

Page 23

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie / SRAF-FAM

R28-2024-05-22-00003 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l' Eure (janvier 2024) (17 pages)

Page 28

R28-2024-05-15-00007 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l' Eure - EARL VIEL (2 pages)

Page 46

R28-2024-05-15-00011 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l' Eure - SCEA D-MINIERES (2 pages)

Page 49

R28-2024-05-15-00008 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l' EURE -GAEC CARPENTIER?? (2 pages)	Page 52
R28-2024-05-15-00010 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l' EURE -SCEA DE LA BRETONNIE?? (2 pages)	Page 55
R28-2024-05-15-00012 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l' EURE -SCEA VERKINDER NICOLAS?? (1 page)	Page 58
R28-2024-05-15-00009 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l' EURE- SARL AGRI NOEL?? (2 pages)	Page 60
R28-2024-05-14-00001 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter département de la MANCHE (juillet-octobre 2023)?? (95 pages)	Page 63
R28-2024-05-13-00002 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter département de la MANCHE (mars-juillet 2023)?? (91 pages)	Page 159
R28-2024-05-14-00002 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter département de la MANCHE (octobre -décembre 2023)?? (84 pages)	Page 251

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie / SSTV/BGET

R28-2024-05-21-00001 - arrêté n°SGAR/24-064 portant suspension de l'agrément CESR'PRO à dispenser les formations continues obligatoires du 17 juin 2024 au 30 juin 2024 (3 pages)	Page 336
---	----------

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2024-05-23-00002 - CLE FL DELEGATION SIGNATURE OZEN CANTELEU (1 page)	Page 340
R28-2024-05-24-00002 - FH FL DELEGATION SIGNATURE LEBARON ETERVILLE (1 page)	Page 342
R28-2024-05-24-00001 - FH FL DELEGATION SIGNATURE SCI JAL CAEN MONTCOCO (1 page)	Page 344

Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les affaires régionales

R28-2024-05-17-00002 - Arrêté inter préfectoral des récifs d'hermelles de la baie du Mont Saint Michel avec cartographie du périmètre des récif (site de Champeaux) (6 pages)	Page 346
---	----------

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-04-29-00007

Arrêté du 29 avril 2024 portant renouvellement
d'autorisation de l'établissement d'hébergement
pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
"Résidence Jacques Bonvoisin" à Dieppe géré par
la Fondation Partage et Vie.

**ARRETE PORTANT RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT
D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) « RESIDENCE JACQUES
BONVOISIN » A DIEPPE GERE PAR LA FONDATION PARTAGE ET VIE**

**Le Directeur général de l'Agence
Régionale de Santé de Normandie,**

**Le Président du Département de la Seine-
Maritime,**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1 à L.313-9 relatifs aux établissements et services sociaux et médico-sociaux et les articles R.313-1 à D.313-14 ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur de l'Agence régionale de santé de Normandie - M. Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU la délibération n°1 du Département de la Seine-Maritime du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Bertrand BELLANGER, Président du Conseil départemental de la Seine-Maritime ;

VU l'arrêté conjoint du Président du Département de la Seine-Maritime et du Directeur général de l'Agence Régionale de santé de Normandie en date du 16 août 2021 portant modification du mode de financement de l'EHPAD « Jacques Bonvoisin » géré par la Fondation Partage et Vie ;

VU la décision du 7 décembre 2023 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie ;

VU le rapport d'évaluation externe de l'EHPAD « Jacques Bonvoisin » réceptionné par l'ARS Normandie et le Département de la Seine-Maritime en date du 20 octobre 2023 ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'évaluation externe, le renouvellement de l'autorisation est accordé dans les conditions du présent arrêté ;

SUR PROPOSITION CONJOINTE de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Directeur général des services du Département de la Seine-Maritime ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : Le renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD « Jacques Bonvoisin » géré par la Fondation Partage et Vie est autorisé pour 15 ans à compter du 30 avril 2024.

ARTICLE 2 : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

<p>Entité juridique : FONDATION PARTAGE ET VIE Adresse : 11 rue de la Vanne - CS 20018 - 92120 MONTROUGE Cedex N° FINESS : 920028560 Code statut juridique : 63 – Fondation</p>	<p>Entité Etablissement : EHPAD Jacques Bonvoisin Adresse : 7 rue Huguette Bonvoisin 76200 DIEPPE N° FINESS : 760028621 Code catégorie : 500 - EHPAD Mode de financement autorisé : 41 – TG HAS nPUI</p>
---	---

Hébergement permanent
Code discipline d'équipement : 924 - accueil pour PA Code clientèle : 711 - personnes âgées dépendantes Code mode fonctionnement : 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 52 places Capacité totale autorisée : 52 places
Hébergement permanent Alzheimer
Code discipline d'équipement : 924 - accueil pour PA Code clientèle : 436 - Personnes Alzheimer ou maladies apparentées Code mode fonctionnement : 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 28 places Capacité totale autorisée : 28 places
Hébergement temporaire Alzheimer
Code discipline d'équipement : 657 – accueil temporaire pour PA Code clientèle : 436 - Personnes Alzheimer ou maladies apparentées Code mode fonctionnement : 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 4 places Capacité totale autorisée : 4 places

ARTICLE 3 : La présente autorisation vaut habilitation totale à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

ARTICLE 4 : En application de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter du 30 avril 2024, soit jusqu'au 29 avril 2039. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées mentionnée à l'article L312-8 dans les conditions prévues à l'article D312-204 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 6 : Cet arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois francs à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie, de la préfecture de la Seine-Maritime ainsi que sur le site internet du Département de la Seine-Maritime d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyen www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : La Directrice de l'Autonomie de l'ARS de Normandie et le directeur général des services du Département de la Seine-Maritime sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la Région Normandie, de la Préfecture de la Seine Maritime ainsi que sur le site internet du Département de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 29 AVR. 2024

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé

Thomas DEROCHE

Le président du Département

Bertrand BELLANGER

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-03-31-00001

Arrêté du 31 mars 2024 portant modification de l'autorisation de l'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Les Hautes Bruyères de Bonsecours géré par OMEG'AGE Gestion.

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT POUR PERSONNES
AGEES DEPENDANTES (EHPAD) LES HAUTES BRUYERES DE BONSECOURS
GERE PAR OMEG'AGE GESTION**

Le Directeur général de l'Agence
Régionale de santé de Normandie,

Le Président du Département
de la Seine-Maritime,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1 à L.313-9 relatifs aux établissements et services sociaux et médico-sociaux et les articles R.313-1 à D.313-14 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3221-9 ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur de l'Agence régionale de santé de Normandie - M. Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU la décision portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie à compter du 7 décembre 2023 ;

VU la délibération n°1 du Département de la Seine-Maritime du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur Bertrand BELLANGER, Président du Conseil départemental de la Seine-Maritime ;

VU l'arrêté conjoint du 3 janvier 2017 portant renouvellement d'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « les hautes bruyères » de Bonsecours ;

VU le CPOM 2022-2026 signé le 15 juin 2023 entre l'EHPAD « Les Hautes Bruyères », l'ARS de Normandie et le Département de Seine-Maritime ;

VU le courriel de l'association OMEG'AGE GESTION portant connaissance aux autorités de tarification du changement d'adresse du siège social ;

CONSIDERANT que la modification d'adresse du siège social de l'association gestionnaire OMEG'AGE GESTION a nécessité l'attribution d'un nouveau numéro FINESS entité juridique ;

CONSIDERANT l'erreur matérielle figurant à l'article 2 de l'arrêté du 3 janvier 2017 portant renouvellement d'autorisation de l'EHPAD « Les Hautes Bruyères » relative au code discipline d'équipement et de clientèle de l'hébergement temporaire ;

SUR PROPOSITION CONJOINTE de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Directeur général des services du Département de la Seine-Maritime ;

ARRETENT

ARTICLE 1 : L'autorisation de l'EHPAD « Les Hautes Bruyères » de Bonsecours est rattachée au nouveau FINESS de l'entité juridique gestionnaire OMEG'AGE GESTION n°92 003 991 4.

ARTICLE 2 : L'autorisation de l'EHPAD « Les Hautes Bruyères » de Bonsecours est modifiée comme suit concernant l'offre d'hébergement :

- Suppression de l'offre d'hébergement permanent Alzheimer de 6 places ;
- Réintégration de l'offre d'hébergement temporaire de 6 places.

ARTICLE 3 : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique : OMEG AGE GESTION N° FINESS : 92 003 991 4 Code statut juridique : 60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	Entité Etablissement : EHPAD LES HAUTES BRUYERES Adresse : 17 rue Léon Lebourgeois à Bonsecours (76240) N° FINESS : 76 080 073 0 Code catégorie : 500 - EHPAD Mode de financement : 47 – TP nHAS nPUI
--	--

Hébergement permanent
Code discipline d'équipement : 924 - accueil pour PA Code clientèle : 711 - personnes âgées dépendantes Code mode fonctionnement : 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 114 lits Capacité totale autorisée : 114 lits

Hébergement temporaire
Code discipline d'équipement : 657 - Accueil temporaire pour Personnes Âgées Code clientèle : 711 - Personnes Âgées dépendantes Code mode fonctionnement : 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 6 lits Capacité totale autorisée : 6 lits

PASA
Code discipline d'équipement : 961 - PASA Code clientèle : 436 - Personnes Alzheimer ou maladies apparentées Code mode fonctionnement : 21 – accueil de jour Capacité précédente : 14 places Capacité totale autorisée : 14 places (incluses dans HP)

ARTICLE 4 : La présente autorisation ne vaut pas habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

ARTICLE 5 : En application de l'article L313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation reste accordée pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017, soit jusqu'au 3 janvier 2032. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées mentionnée à l'article L312-8 dans les conditions prévues à l'article D 312-204 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 6 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement au regard des caractéristiques prises en compte pour son autorisation, devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L-313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de ces dernières.

ARTICLE 7 : Cet arrêté peut faire l'objet dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie, de la préfecture de la Seine-Maritime ainsi que sur le site internet du Département de la Seine-Maritime d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen. La saisine du tribunal administratif de Caen peut se faire via Télérecours citoyen : www.telerecours.fr

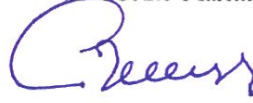
ARTICLE 8 : La Directrice de l'autonomie de l'Agence régionale de santé de Normandie et le Directeur général des services du Département de la Seine-Maritime sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant légal de l'établissement susvisé et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie, de la Préfecture de la Seine-Maritime ainsi que sur le site internet du Département de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **31 MARS 2024**

Le Directeur général de l'Agence
Régionale de Santé de Normandie,

Thomas DEROCHE

Le Président du Département
de la Seine-Maritime,



Bertrand BELLANGER

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-05-06-00003

DECISION DU 6 MAI 2024 PORTANT
RENOUVELLEMENT D' AUTORISATION DE
GERANCE APRES DECES SELARL « PHARMACIE
DUFAY-LAUNAY » A BOURTH (27580)

**DECISION DU 6 MAI 2024 PORTANT RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE GERANCE APRES DECES
SELARL « PHARMACIE DUFAY-LAUNAY » A BOURTH (27580)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.4221-1, L.5125-8, L.5125-16, R.4235-51 et R.5125-43 ;

VU le titre IV chapitre 1er de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences régionales de santé, modifiée par la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 et la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;


VU la décision du 7 décembre 2023 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie à compter du 7 décembre 2023 ;

VU la demande du 5 décembre 2023 reçue par courrier le 11 décembre 2023 de Messieurs Gérard LAUNAY et Jean-Christophe DUFAY, propriétaires de la SELARL Pharmacie DUFAY-LAUNAY situé 4 rue du Chandai à Bourth (27580), en vue d'autoriser à renouveler de manière exceptionnelle pour une durée d'1 an la gérance de l'officine de pharmacie SELARL « PHARMACIE DUFAY-LAUNAY » à Madame Justine GORREC, pour la période du 11 juillet 2024 au 10 juillet 2025, en qualité de pharmacien gérant après décès, suite au décès de Madame Géraldine LAUNAY, titulaire de l'officine, survenue le 11 juillet 2022 ;

CONSIDERANT QUE Madame Justine GORREC justifie :

- être inscrite au tableau de la section D de l'Ordre national des pharmaciens sous le numéro RPPS 10100713527 en qualité de gérant après décès ;
- remplir les conditions de nationalité et de diplôme prévues à l'article L 4221-1 du code de la santé publique ;
- être titulaire d'un avenant n°3 contrat de travail à durée indéterminée à temps plein, la désignant comme pharmacien gérant après décès de l'officine de pharmacie SELARL « PHARMACIE DUFAY-LAUNAY » située à BOURTH (27580), 4 rue de Chandai, pour la période du 11 juillet 2024 au 10 juillet 2025.

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96 - www.ars.normandie.sante.fr - 

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Justine GORREC est autorisée à gérer, après décès du titulaire, l'officine de pharmacie SELARL « PHARMACIE DUFAY-LAUNAY » située à BOURTH (27580), 4 rue de Chandai, qui a fait l'objet de la licence n° 27#000014 délivrée le 10 février 1943.

ARTICLE 2 : La présente autorisation entre en vigueur le 11 juillet 2024 pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 10 juillet 2025.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès de la Madame la Ministre du Travail de la Santé et des Solidarités Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télé recours citoyens www.telerecours.fr

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressée, à compter de la date de notification de la présente décision,
- pour les tiers, à compter de la date de publication de la présente décision.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et du département de l'Eure.

Fait à CAEN, le 6 mai 2024

Le Directeur général

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96 - www.ars.normandie.sante.fr 

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-05-16-00005

Décision portant désignation du médecin psychiatre référent et constitution de la cellule d'urgence médico psychologique (C.U.M.P.) du département du Calvados (14) et de la C.U.M.P. régionale de Normandie

**DÉCISION
PORTANT DÉSIGNATION DU MÉDECIN PSYCHIATRE RÉFÉRENT
ET CONSTITUTION DE LA CELLULE D'URGENCE MÉDICO PSYCHOLOGIQUE
(C.U.M.P.) DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS (14)
ET DE LA C.U.M.P RÉGIONALE DE NORMANDIE**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE NORMANDIE

VU le code de la défense, notamment l'article R 1142-22 ;

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L 6311-1, L 6311-2 et R 6311-25 à R 6311-32 ;

VU la loi 86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret 2010-224 du 04 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n°2013-15 du 7 janvier 2013 relatif à la préparation et aux réponses aux situations sanitaires exceptionnelles ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie – Monsieur Thomas DEROCHE ;

VU l'arrêté du 31 octobre 2023 portant approbation du projet régional de santé 2023-2028 ;

VU l'arrêté du 24 février 2014 relatif aux modalités d'intervention des cellules d'urgence médico-psychologique et aux conditions de participation des personnels et des professionnels à une cellule d'urgence médico-psychologique ;

VU l'arrêté du 09 juillet 2020 portant nomination du psychiatre référent national ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant les modalités de l'organisation de l'urgence médico-psychologique ;

VU l'instruction du gouvernement du 14 avril 2016 relative à la déclinaison territoriale de la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme ;

VU l'instruction N° DGS/VSS2/2017/7 du 6 janvier 2017 relative à l'organisation de la prise en charge de l'urgence médico-psychologique ;

D É C I D E

Article 1

Monsieur le Docteur Thierry Vasse, praticien hospitalier à l'EPSM de Caen, est désigné médecin psychiatre référent de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) du Calvados et également désigné médecin psychiatre référent de la Cellule Régionale d'Urgence Médico-Psychologique (CRUMP) de Normandie.

Article 2

Monsieur le Docteur Thierry Vasse est nommé pour une durée de trois ans à compter de la notification de la présente décision.

Article 3

Le médecin psychiatre référent régional est chargé de coordonner en lien avec deux psychologues référents, deux infirmiers référents et une secrétaire qui constituent l'équipe d'urgence médico-psychologique dédiée régionale, un dispositif opérationnel de réponse face aux urgences médico-psychologique, réactif, qualifié et organisé.

A ce titre, le psychiatre référent doit être en mesure :

- de centraliser au niveau de la région, pour le compte de l'ARS, les listes des personnels et des professionnels membres des CUMP ;
- d'apporter un appui technique au dimensionnement et à l'organisation des interventions des CUMP départementales notamment pour l'élaboration du schéma type d'intervention ;
- d'apporter un renfort à la CUMP départementale, en cas d'événement dépassant les capacités d'intervention de cette CUMP ;
- d'apporter un appui organisationnel pour la constitution et le fonctionnement des CUMP non dotées de personnels et professionnels permanents ;
- de participer à la formation des personnels et des professionnels de l'urgence médico-psychologique et à la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de santé de leur région susceptibles d'être concernés avec la participation de la CUMP renforcée ;

- de participer, en appui des CUMP départementales, à la sensibilisation des professionnels de santé et des autres acteurs concernés, à l'urgence médico-psychologique et au développement des partenariats ;
- d'établir, pour l'ARS, le rapport régional de l'activité des CUMP qui est transmis au psychiatre référent national pour l'élaboration du rapport national d'activité de l'urgence médico-psychologique ;
- d'apporter son concours à l'ARS pour l'élaboration du volet médico-psychologique du dispositif ORSAN ;
- d'apporter son concours au dispositif d'animation zonal des CUMP.

Article 4

Le psychiatre référent départemental est chargé de coordonner l'activité et les moyens de la CUMP et d'apporter un appui à l'ARS pour l'organisation de la prise en charge de l'urgence médico-psychologique. Le psychiatre référent est chargé, d'organiser l'activité de la CUMP, en particulier :

- d'assurer le recrutement des volontaires pour intervenir au sein de la CUMP et de transmettre cette liste à la CRUMP ;
- de contribuer avec le Samu à l'élaboration du schéma type d'intervention mentionné à l'article R. 6311-27 du code de la santé publique ;
- d'organiser le fonctionnement de la CUMP et d'assurer sa coordination en particulier lors de son intervention dans les conditions prévues à l'article R. 6311-27 du code de la santé publique ;
- de participer à la formation initiale et continue des personnels et professionnels de santé de la CUMP à la prise en charge des urgences médico-psychologiques, organisée par la CUMP régionale et la CUMP renforcée ;
- de développer des partenariats dans son département avec les acteurs de l'aide aux victimes ;
- d'établir le bilan d'activité annuel de la CUMP qui est transmis à l'agence régionale de santé et au psychiatre référent de la CUMP régionale.

Article 5

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, auprès du tribunal administratif de Caen sis rue Arthur Leduc à Caen par voie postale ou via l'application Télérecours citoyen accessible à www.telerecours.fr.

Article 6

Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui est notifiée à l'intéressé et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région de Normandie et du Calvados.

Fait à Caen, le 16/05/2024

Le Directeur général,

Sébastien DELESCLUSE
ARS Normandie
Directeur général adjoint

Thomas DEROCHE

Direction de la sécurité sociale

R28-2024-05-17-00003

Arrêté modificatif n°7 du 17 mai 2024 portant
modification de la composition du conseil de la
caisse primaire d'assurance maladie du Calvados



REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Arrêté modificatif n°7 du 17 mai 2024
portant modification de la composition du conseil
de la caisse primaire d'assurance maladie du Calvados

Le ministre de la santé et de la prévention,
Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121.5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 19 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Calvados,

Vu les arrêtés modificatifs des 26 avril, 6 octobre, 6 décembre 2022, 14 avril, 23 mai et 16 novembre 2023,

Vu la désignation formulée par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) le 7 mai 2024,

ARRÊTENT

Article 1

L'arrêté du 19 avril 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Calvados est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), remplace Madame Ghyslaine JUHASZ en tant que membre titulaire :

Madame Léa DELL'ACQUA

Article 2

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rennes, le 17 mai 2024

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Direction de la sécurité sociale

R28-2024-05-17-00004

Arrêté modificatif n°4 du 17 mai 2024 portant
modification de la composition du conseil
d'administration de la caisse d'assurance
retraite et de la santé au travail de Normandie



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Arrêté modificatif n°4 du 17 mai 2024
portant modification de la composition du conseil d'administration
de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie

Le ministre de la santé et de la prévention,
Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 11 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie,

Vu les arrêtés modificatifs des 20 juin, 12 juillet 2022 et 5 juin 2023,

Vu la modification de représentation formulée par l'Union des entreprises de proximité (U2P),

ARRÊTENT

Article 1

L'arrêté du 11 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre de l'Union des entreprises de proximité (U2P) remplace Monsieur Stéphane ROUSSEL en tant que membre titulaire :

Monsieur Denis GORDIEN
dont le siège de membre suppléant est déclaré vacant

Article 2

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rennes, le 17 mai 2024

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour la ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-05-16-00004

Arrêté portant subdélégation
d'ordonnancement secondaire à l'effet de signer
les actes sous le progiciel Chorus

**Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire
à l'effet de signer les actes sous le progiciel Chorus**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie,

- Vu le code de la commande publique
- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 131, modifiant la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions
- Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique
- Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984, relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture et de la forêt
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements
- Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État
- Vu le décret n° 2010-429 du 21 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives
- Vu l'arrêté interministériel du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués
- Vu l'arrêté ministériel du 4 mars 2014 portant désignation des responsables de programme du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
- Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
- Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 2021 portant nomination de Monsieur Chris VAN VAERENBERGH,

ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

- Vu l'arrêté ministériel du 05 février 2024 portant nomination de Monsieur Sylvain VEDEL, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral n°SGAR 24-023 du 27/02/2024 portant délégation de signature en matières d'activités de Monsieur le Préfet de région à monsieur Sylvain VEDEL, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral n°SGAR 24-024 du 27/02/2024 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet de région en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Sylvain VEDEL, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
- Vu la convention relative à la délégation de gestion et à l'utilisation et des crédits du Plan France Relance conclue le 16/12/2020 Ministre de l'Économie, des finances et de la Relance et le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Vu l'avenant du 27/12/2021 à la convention du 16/12/2020 entre le Ministre de l'Économie, des finances et de la relance et le Ministre de l'Agriculture et de l'alimentation relative à la délégation de gestion et l'utilisation des crédits du plan France relance
- Vu la convention de délégation de gestion sur l'unité opérationnelle de l'action sociale régionale du 19/12/2022

ARRÊTE

Article 1^{er} Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Chris VAN VAERENBERGH, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 143, 149, 206, 215, 216, 354, 362 et 723.

Article 2 Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Rémi LAFOREST, attaché d'administration hors classe, secrétaire général de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et à Madame Valérie GARNIER, cheffe de mission, secrétaire général adjointe de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion (dépenses et recettes) validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 143, 149, 206, 215, 216, 354, 362 et 723.

Article 3 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémi LAFOREST ou de Madame Valérie GARNIER, subdélégation de signature est donnée aux agents figurant dans le tableau suivant, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 143, 149, 206, 215, 216, 354, 362 et 723.

AGENT	GRADE	FONCTION	
M Rémi LAFOREST	Attaché d'administration hors classe	Secrétaire général	Saisisseur, valideur
Mme Isabelle PUNELLE	Attachée principale	Responsable du pôle budgétaire, financier et	Saisisseur, valideur

AGENT	GRADE	FONCTION	
		logistique	
M. Christophe WAGNER	Chef technicien	Gestionnaire budgétaire	Saisisseur, valideur
Mme Corinne GUEREAU	Adjoint administratif principal 1ère classe	Gestionnaire budgétaire	Saisisseur, valideur
M. Sue VANG	Agent contractuel	Gestionnaire budgétaire	Saisisseur, valideur
Mme Véronique CAM	Secrétaire administrative	Gestionnaire logistique	Saisisseur
Mme Hélène COURCELLE	Secrétaire administrative	Responsable locale de formation	Saisisseur
Mme Isabelle GUEGAN	Adjoint administratif principal 1ère classe	Gestionnaire de formation	Saisisseur
Mme Anne-Christine PAPIN	Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	Adjointe au chef de SRAL	Saisisseur, valideur
Mme Rebecca CAMPION	Adjoint administratif principal de deuxième classe	Assistante	Saisisseur, valideur
Mme Khaddouj LAHYANE	Cadre A Contractuel	Responsable du pôle gestion des dotations et des personnels des établissements de formation agricole	Saisisseur, valideur
Mme Claude-Cristel BRIARD	Adjointe administrative principale	Chargée du suivi personnels des établissements publics	Saisisseur
Mme Sophie DE-MAUREY	Secrétaire administrative	Gestionnaire des établissements privés	Saisisseur
Mme Isabelle BLONDEL	Adjointe administrative principale	Gestionnaire actions éducatives	Saisisseur
Mme Delphine GIBET	Attachée principale	Gestionnaire actions éducatives	Saisisseur
Mme Nathalie PEIGNE	Attachée administrative	Gestionnaire actions éducatives, vie scolaire	Saisisseur


Article 4 Toutes dispositions antérieures au présent arrêté portant sur le même objet sont abrogées.

Article 5 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie. Il sera par ailleurs notifié au directeur régional des finances publiques de

Normandie.

Fait à Caen, le 16/05/2024

Pour le Préfet de la région Normandie et par délégation,
le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et
de la forêt de Normandie



Sylvain VEDEL

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-05-22-00003

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
I EURE (janvier 2024)



PRÉFET DE L'EURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Affaire suivie : B.DUMOULIN

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 22/01/2024

Le Préfet de l'Eure à

BARBEY Pierre
68 chemin des jardins

27210 MANNEVILLE LA RAOULT

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1371

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour l'installation de Mr BARBEY Pierre qui reprend l'exploitation familiale de son père BARBEY Jean-Pierre portant sur 18,0734 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
FIQUEFLEUR EQUAINVILLE	- AC	29
MANNEVILLE LA RAOULT	- OB	13
	- OB	14
	- OB	18
	- OB	20
	- OB	24
	- OB	25
	- OB	26
	- OB	27
	- OB	29
	- OB	482
	- OB	492
	- OB	493
	- OB	500
- OB	534	

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 17/01/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC



Liliane LABBE



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Affaire suivie MC.HEBRANT

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 16/01/2024

Le Préfet de l'Eure à

SCEA GARDIN

3 IMPASSE DES GRAVIERS

27120 BOISSET LES PREVANCHES

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1352

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 2,795 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
ST GERMAIN DE FRESNEY	- X	2

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15/01/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC

Liliane LABBE



**PRÉFET
DE L'EU**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie : B.DUMOULIN

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 16/01/2024

Le Préfet de l'Eure à

EARL COUEFFE

4 RUE LOUIS JOUVET

CORNEUIL
27240 CHAMBOIS

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1380

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 0,7685 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

CAUGE	COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
		- ZB	37
		- ZB	38
		- ZC	21
		- ZC	40

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 16/01/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC

Liliane LABBE



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie : B.DUMOULIN

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 22/01/2024

Le Préfet de l'Eure à

DREUX GILLES

24 LA MARE AUX SAULES

27700 LES ANDELYS

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1384

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 28,0553 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
MUIDS	- OC	131
	- OF	752
	- OG	54
	- OH	3
	- OI	78
	- OI	79
	- OL	107
	- OL	90
	- ZA	46
	- ZA	49
	- ZA	54
	- ZA	56
	- ZA	57
	- ZD	218
	- ZD	3
	- ZD	4
	- ZD	6
- ZD	7	

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15/01/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 EVREUX CEDEX tél: 02 32 29 60 60
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 – vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC



Liliane LABBE



**PRÉFET
DE L'EU**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Affaire suivie MC.HEBRANT

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 23/05/2023

Le Préfet de l'Eure à

SCEA LA CEREALERIE

2 RUE MATREAUX

27110 GRAVERON SEMERVILLE

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1180

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour l'entrée de Mme Agathe CHEVALIER comme gérante et exploitante au sein de la SCEA LA CEREALERIE et un agrandissement portant sur 66,7942 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
ECARDENVILLE LA CAMPAGNE	- AB	37
	- AB	56
	- AB	72
	- AB	73
	- AO	1
	- AO	124
	- AO	2
STE COLOMBE LA COMMANDERIE	- ZC	77
	- ZC	79
	- ZD	41
	- ZD	42
	- ZD	43
	- ZD	44
	- ZD	45
	- ZD	46
	- ZD	47
	- ZE	72
	- ZE	73p
	- ZH	134
	- ZH	135
	- ZH	137
	- ZH	139
	- ZH	56
- ZH	59	
- ZH	71	
- ZH	80	
THIBOUVILLE	- AE	57
	- AE	58
	- AE	59
	- AE	60

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 EVREUX CEDEX tél : 02 32 29 60 60
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 - vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 16/05/2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC



Cécile LABBE



**PRÉFET
DE L'EU**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie : B.DUMOULIN

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 16/01/2024

Le Préfet de l'Eure à

DUMONT Vincent

25 IMPASSE DES QUATRE FOSSES

27270 FERRIERES ST HILAIRE

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1375

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 105,4248 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
FERRIERES ST HILAIRE	- OA	684
	- ZH	11
	- ZH	17
	- ZH	28
	- ZH	47
	- ZH	48
	- ZH	5
	- ZH	6
	- ZH	8
	- ZI	57
MESNIL EN OUCHE - EPINAY	- ZL	3
TREIS SANTS EN OUCHE - ST AUBIN LE VERTUEUX	- ZD	60
	- ZD	61
	- ZD	62
	- ZD	63
TREIS SANTS EN OUCHE - ST CLAIR D ARCEY	- OA	142
	- OA	144
	- OA	145
	- OA	76
	- OE	368
	- OE	82
	- ZH	1
	- ZH	10
	- ZH	14
	- ZH	31
	- ZH	4
	- ZH	5
- ZH	6	
- ZH	7	
- ZH	8	

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 EVREUX CEDEX tél : 02 32 29 60 60
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 - vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 16/01/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC



Liliane LABBE



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie : B.DUMOULIN

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 29/01/2024

Le Préfet de l'Eure à

SCEA DU ROC
12 rue Weill-Hall

27620 GASNY

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1389

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour la réunion des surfaces de l'exploitation de EARL LETAILLEUR au sein de la SCEA DU ROC portant sur 125,2162 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
AMENUCOURT - 95510	- A	22
	- A	23
	- A	269
	- A	28
	- A	30
	- A	32
	- A	33
	- A	34
	- A	35
	- A	37J
	- A	37K
	- A	40J
	- A	40K
BOIS JEROME ST OUEN	- C	94J
	- C	94K
GASNY	- B	16
	- B	17
	- B	19
	- C	131
	- C	43
	- C	57
	- C	94
	- C	97
	- D	43
	- D	487
	- D	489
	- D	507J
	- D	507K
	- D	652
- E	244J	

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 EVREUX CEDEX tél : 02 32 29 60 60
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 - vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

- E	244K
- E	245J
- E	245K
- E	248J
- E	248K
- E	252
- E	254
- E	261
- E	297
- E	300
- E	304
- E	307
- E	308
- E	310
- E	34J
- E	34K
- E	38J
- E	38K
- E	39J
- E	39K
- E	43
- E	472
- E	49
- E	502J
- E	502K
- E	503J
- E	503K
- E	53
- E	55
- F	10
- F	1045J
- F	1045K
- F	1045L
- F	1083J
- f	1083k
- F	12
- F	128J
- F	128K
- F	131
- F	135
- F	137
- F	138
- F	143
- F	17
- F	181
- F	189
- F	211
- F	232
- F	271
- F	275
- F	287
- F	290J
- F	290K
- F	292
- F	295
- F	3
- F	5
- F	59
- F	64J
- F	64K
- F	74J
- F	74K
- F	75J
- F	75K

GASNY

- F	75L
- F	76
- F	769
- F	77J
- F	77K
- F	77L
- F	800J
- F	800K
- F	800L
- F	802
- F	857J
- F	857K
- G	779J
- G	779K
- G	826
- G	828
- G	840J
- G	840K
- G	847J
- G	847K
- G	978
- H	116
- H	149
- H	48
- H	49
- J	13
- J	1508J
- J	1508K
- J	1508L
- J	1509J
- J	1509K
- J	1509L
- J	17
- J	291
- J	295
- J	5
- J	6
- J	7

STE GENEVIEVE LES GASNY

- ZA	32
- ZA	33
- ZA	35

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 16/01/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC



Liliane LABBE



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie MC.HEBRANT

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 16/01/2024

Le Préfet de l'Eure à

SCEA DES MARRONNIERS

5 BIS RUE DES MARRONNIERES

76000 ROUEN

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1320

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 19,8828 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
PITRES	- D	272
	- D	274
	- D	30
	- D	31
	- ZB	16
	- ZB	9
	- ZD	5
ROMILLY SUR ANDELLE	- ZB	15

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 16/01/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC



Liliane LABBE



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie MC.HEBRANT

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 23/01/2024

Le Préfet de l'Eure à

EARL CANIVAL

8 ROUTE DE VERNON

27400 SURTAUVILLE

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1377

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 8,147 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
MANDEVILLE	- ZC	12

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 17/01/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agrée, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC



Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-05-15-00007

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
I EURE - EARL VIEL



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie : B.DUMOULIN

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 09/01/2024

Le Préfet de l'Eure à

EARL VIEL

48 RUE MOHAMED ELAOUFI

27370 TOURVILLE LA CAMPAGNE

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1370

Madame la gérante,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 54,616 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
BERENGEVILLE LA CAMPAGNE	- ZA	24
FEUGUEROLLES	- ZC	5
	- ZD	6
	- ZE	12
QUITTEBEUF	- L	73
VILLETES	- ZC	13

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 08/01/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC



Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-05-15-00011

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
I EURE - SCEA D-MINIERES



**PRÉFET
DE L'EU**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Affaire suivie MC.HEBRANT

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 04/01/2024

Le Préfet de l'Eure à

SCEA D-MINIERES

950 RUE DES MINEURS

DAMVILLE

27240 MESNILS-SUR-ITON

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1363

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour l'entrée comme associé exploitant de M. Thibaud DESHAYES au sein de la SCEA D-MINIERES portant sur 91,9642 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
MESNILS-SUR-ITON - BUIS SUR DAMVILLE	- AK	2
	- AK	3
	- AK	44
	- AK	51
	- AK	84
	- ZD	13
	- ZD	2
	- ZD	5
	- ZD	50
	- ZD	56
	- ZE	21
	- ZE	23
	- ZE	25
	- ZK	11
MESNILS-SUR-ITON - DAMVILLE	- ZE	9

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 29/12/2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC



Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-05-15-00008

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
I EURE -GAEC CARPENTIER



**PRÉFET
DE L'EU**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie : B.DUMOULIN

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 03/01/2024

Le Préfet de l'Eure à

GAEC CARPENTIER

5, LE MONT JOYEUX

27430 DAUBEUF PRES VATTEVILLE

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1366

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 23,7214 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
MUIDS	- C	25
	- C	26 J
	- C	26
	- C	30
	- C	74
	- C	96
	- C	97
	- C	98
	- E	225
	- E	68
	- E	69
	- F	702
	- F	703
	- F	704
	- ZA	42
- ZA	43	

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 02/01/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

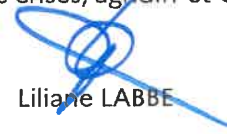
Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC



Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-05-15-00010

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
I EURE -SCEA DE LA BRETONNIE



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Affaire suivie : B.DUMOULIN

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 11/05/2023

Le Préfet de l'Eure à

SCEA DE LA BRETONNIE

14 RUE DES BERGERONNETTES

BUIS SUR DAMVILLE
27240 MESNILS-SUR-ITON

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1176

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 67,6259 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle	
DROISY	- ZC	57	
	- ZM	11	
	- ZM	18	
	- ZM	22	
MESNILS-SUR-ITON - BUIS SUR DAMVILLE	- G	122	
	- G	153	
	- G	159	
	- G	160	
	- ZA	31	
	- ZC	22	
	- ZD	15	
	- ZE	35	
	- ZE	36	
	MESNILS-SUR-ITON - GRANDVILLIERS	- A	45
		- A	48
- A		57	
- A		58	
- G		193	
- G		196	
- G		99P	
- ZA		10	
- ZA		2	
- ZA		27	
- ZA		3	
- ZA		32	
- ZA		4	
- ZA	5		
- ZA	52		
- ZA	6		
- ZA	7		

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 EVREUX CEDEX tél : 02 32 29 60 60
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 – vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27/04/2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC



Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-05-15-00012

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
I EURE -SCEA VERKINDER NICOLAS

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1172

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 10,3466 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
MALLEVILLE SUR LE BEC	- YA	2

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 28/04/2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC


Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-05-15-00009

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
I EURE- SARL AGRI NOEL



**PRÉFET
DE L'EU**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Affaire suivie MC.HEBRANT

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 04/01/2024

Le Préfet de l'Eure à

SARL AGRI NOEL
1 BIS RUE DE GUISENIERS

FORET LA FOLIE
27150 VEXIN SUR EPTE

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1359

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour la création de la SARL AGRI NOEL portant sur 27,6239 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
STE MARIE D ATTEZ - DAME MARIE	- B	106
	- B	107
	- B	249
	- B	250
	- B	99
	- ZB	3
	- ZB	48

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 29/12/2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC



Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-05-14-00001

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter département de la
MANCHE (juillet-octobre 2023)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SCEA ÉTIENVRE ADRIEN
ADRIEN ÉTIENVRE
23 rue du Jardin
SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES
50730 SAINT HILAIRE DU HARCOUËT

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : 5023312

Saint-Lô, le 21/08/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **100,22 ha** situés à **Saint Laurent de Terregatte, Hamelin (ZC-09)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 10 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DU GRAND CATELET
CORINNE, PATRICK, MÉDÉRIC CANIVET
Le Grand Catelet
50810 BERIGNY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023315**

Saint-Lô, le 21/08/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,28** ha situés à **Saint André de l'Epine ((ZH-204-205-65))**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 11 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficiez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Doillée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL D'ARCY
AMÉLIE ROLLAND ET NICOLAS JAMET
1, Le Haut Gallion
50310 SAINT-CYR**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023316**

Saint-Lô, le 21/08/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **104,67 ha** situés à **Ecausseville, Saint Floxel, Eroudeville, Montebourg, Saint Cyr, Morville, Sortosville.**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC TOUCHAIS
CHANTAL ET LAURENT TOUCHAIS
2, Ballan
VESSEY
50170 PONTORSON**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023318**

Saint-Lô, le 21/08/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **19,14** ha situés à **Aucey la Plaine (ZD-13-14-25-26-29-31-33-34-99), Vergoncey (ZH-52-53)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 13 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficiez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

RENAUD GAGNON
5 rue du Vieux Château
50380 SAINT-PAIR-SUR-MER

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023320**

Saint-Lô, le 21/08/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,02** ha situés à **Saint Jean des Champs (A-350)**.

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **13 juillet 2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,


Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023321**

**EARL SJ BOUTELOUP
SONIA ET JÉRÔME BOUTELOUP
Le Coudray - 20 route de la Vergée
FONTENAY
50140 ROMAGNY FONTENAY**

Saint-Lô, le 22/08/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 81,31 ha situés à **St Clément Rancoudray (ZA-7-6-33-9, ZB-31-61, ZR-15-17-46-48, 51 à 54, 60-65-40-41-42, ZT-31-64-30, ZV-76-92)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 17 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL SJ BOUTELOUP
SONIA ET JÉRÔME BOUTELOUP
Le Coudray - 20 route de la Vergée
FONTENAY
50140 ROMAGNY FONTENAY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023322**

Saint-Lô, le 22/08/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,67** ha situés à **Romagny-Fontenay (ZE-66-69-9), Reffuveille (ZH-48, ZN-38, ZI-12, ZK-48)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 17 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA MAISON NEUVE
ISABELLE, GUILLAUME, MATHILDE GAMACHE
1, La Maison Neuve
50690 HARDINVEST

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023323**

Annule et remplace l'accusé de réception du 22/08/2023

Saint-Lô, le 08/09/2023

Mesdames, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **15,28** ha situés à **Tollevast (A-24 à 28, 30-31-34-35-39-308, 314 à 316, 322-326-340-1721-1765-1827-2373-2738-2740)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 17 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023327**

YOAN LAMY
1339 route de la Valaiserie
REMILLY-SUR-LOZON
50570 REMILLY LES MARAIS

Saint-Lô, le 22/08/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **101,43** ha situés à **Carentan les Marais (F-121), Cavigny (ZB-10-11-78), Le Désert (ZI-48, ZL-32-34-67-70-79-81-90-91-92, ZM-35-39-40-49-68), St André de Bohon (ZA-16, ZC-16), St Fromond (ZB-6-14-2-9-41-42, ZA-9-11-12).**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 18 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

ÉRIC BEAUMEL
1, Village Le Vagueux
PERCY
50410 PERCY EN NORMANDIE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023328**

Saint-Lô, le 22/08/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,27** ha situés à **Percy en Normandie (ZW-17, ZY-24, ZX-25)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 19 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL LA DAUVILLERIE
THOMAS LELOUP
4, Village du bas de Fontenay
50310 FONTENAY-SUR-MER

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023329**

Saint-Lô, le 22/08/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **57,22** ha situés à **Teurtheville Bocage (B-143-144, 149 à 151, 161-164-165-167-168-170-185-186-196-197-226, 173 à 175, A-12-111-116, 124 à 126, 515, 517 à 520)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA VALLÉE DE PUTANGES
MATHIEU HÉBERT, EMMANUEL ET DAPHNÉE MARIE
14 rue de la Cour
SAINT-ROMPHAIRE
50750 BOURGVALLEES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023331**

Saint-Lô, le 22/08/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **17,1** ha situés à **Bourgvallées section Saint Romphaire (ZA-13-14, ZB-107-204)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 24 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC LEPAUMIER AUMONT
SAMUEL AUMONT ET HÉLÈNE LEPAUMIER
2201 route Nationale
50380 SAINT-PAIR-SUR-MER**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023333**

Saint-Lô, le 22/08/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,18** ha situés à **Saint Aubin des Préaux (ZB-30)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE LA RUBINIÈRE
LUDOVIC ET ROMAIN JAMONT
La Rubinière
50540 MONTGOTHIER**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023334**

Saint-Lô, le 24/08/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,32 ha** situés à **Isigny le Buat (ZA-118-119, ZH-91)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DU VAUPLAIN
AGNÈS ET STANISLAS DUVAL
6, Le Vauplain
50190 SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023336**

Saint-Lô, le 24/08/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,14** ha situés à **Saint Martin d'Aubigny (ZC-56-105-106)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023337**

CATHERINE VOISIN
14, La Henrière
PERCY
50410 PERCY EN NORMANDIE

Saint-Lô, le 24/08/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,62** ha situés à **Le Mesnil Villeman (A-589-594-571)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023339**

ADRIEN LESSELINE
12, Le Tarêt
50480 SAINTE-MARIE-DU-MONT

Saint-Lô, le 24/08/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,82** ha situés à **Sainte Marie du Mont (ZP-21)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 31 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL DELANGLE
JÉRÔME DELANGLE
La Héguinière
50720 SAINT-CYR-DU-BAILLEUL**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023340**

Saint-Lô, le 24/08/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **14,04** ha situés à **Saint Cyr du Bailleul (D-87-90-91, 98 à 101, 103-105-106-111-113-116-183-185-186, 193 à 196, 204-205-88-89-102-104-107-110-112-197-202-1038-1077-1083-1084)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 31 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL BOERSMA DE L'HÔTEL VIARD
TJISKE BOERSMA
L'Hôtel Viard
50680 MOON-SUR-ELLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023341**

Saint-Lô, le 24/08/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **79,51** ha situés à **Saint Clair sur Elle, Moon sur Elle**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 31 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

THE FARM
EDWARD ET ZOÉ DELLING WILLIAMS
La Quinarderie
50200 COURCY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023344**

Saint-Lô, le 24/08/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,09** ha situés à **Courcy (D-572-672)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : **31 juillet 2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023345**

PHILIPPE VARIN
1, rue la Cour
SAINT-ROMPHAIRE
50750 BOURGVALLEES

Saint-Lô, le 31/08/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,35 ha** situés à **Saint Romphaire (B-790-788-864-501-509)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 02 août 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE BRÉDEVILLE
ROLANDE HUE, STÉPHANE ET NADÈGE MAHÉ
6, La Grimaudière
50290 COUDEVILLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023346**

Saint-Lô, le 31/08/2023

Mesdames, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **22,53** ha situés à **Bréhal (ZB-46-45), Bricqueville sur mer (ZV-20-25-213-237-126-151-208, ZT-37-47)**.

ACCUSE DE RECEPTION


Dossier réceptionné complet le : 02 août 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LEBRETON
FRANÇOIS ET DAMIEN LEBRETON
Guéné
50530 LOLIF

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023347**

Saint-Lô, le 31/08/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **14,24** ha situés à Lolif (ZE-119-115-91-147-54, ZK-58-101-103-98-99).

ACCUSE DE RECEPTION


Dossier réceptionné complet le : 03 août 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

MICKAËL CHARDRON
46 rue des Etangs
50800 SAINTE-CECILE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023348**

Saint-Lô, le 31/08/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,49** ha situés à **Saint Jean du Corail des Bois (ZB-8)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 02 août 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SÉBASTIEN SCELLES
1, Les Planques
50700 SAUSSEMESNIL

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023349**

Saint-Lô, le 31/08/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 56 ha situés à Suassemesnil (D-132, 113 à 116, 127 à 129, 122-12-13-133-58-54-55-59-111, 16 à 27, 33 à 37, 40-41-592-590, 61 à 69, 524-45-602, 105 à 107, 93 à 99, 88-90-91, 142-143, 43 à 45), Gonneville le Theil (D-630-632-633-634-431).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 03 août 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

FLORIAN AUDOIRE
35, la rue de Beaumont
BEAUMONT HAGUE
50440 LA HAGUE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023350**

Saint-Lô, le 31/08/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **58,23** ha situés à **Beaumont Hague (ZB-40, ZC-2-7, C-113 à 115, 307-420, AD-26-31-32, ZB-1-6-19-23, ZA-8-5)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 04 août 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DU QUINTEFEUILLE
AGATHE DEMORTREUX
Ferme de la Noë
ROUXEVILLE
50810 SAINT JEAN D'ELLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023351**

Saint-Lô, le 31/08/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **96,15** ha situés à **Lamberville (AL-20, 66 à 72, 15 à 17), St Jean d'Elle section St Jean des Baisants (ZB-6-54-32-94, ZC-6-7-10-15-17-18, 21 à 23, 27-81-86-87-28-89, 91 à 93, ZD-107-81)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 07 août 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

BAPTISTE ENCOIGNARD
4, rue de la Libération
50870 LE LUOT

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023353**

Annule et remplace le courrier du 04/09/23

Saint-Lô, le 11/09/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **87,56 ha** situés à **St Pierre Langers, La Haye Pesnel, Hocquigny, Saint Aubin des Préaux, Saint Jean des Champs.**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 10 août 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023354**

ISABELLE DEBAYEUX
40 route de Carentan
LES VEYS
50500 CARENTAN LES MARAIS

Saint-Lô, le 04/09/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **7,16** ha situés à **Les Vey** (ZI-16).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 10 août 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DES 5 CHEMINS
LOUIS ET JÉRÔME LEPAGE
27, route Carville
BRECTOUVILLE
50160 TORIGNY LES VILLES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023357**

Saint-Lô, le 04/09/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,18** ha situés à **Brectouville (A-369-370-514-516-705-706-853-854-512-704-707)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 16 août 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DES 5 CHEMINS
LOUIS ET JÉRÔME LEPAGE
27, route Carville
BRECTOUVILLE
50160 TORIGNY LES VILLES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023358**

Saint-Lô, le 04/09/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,59** ha situés à **Condé sur Vire (YA-32-36-43-131-33)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 16 août 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

BERTRAND BRÉGAINT
La Revouërie
Saint Ouen la Rouërie
35460 VAL COUESNON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023359**

Saint-Lô, le 04/09/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,13** ha situés à **Sacey (ZN-129)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 16 août 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DU PONT D'AVY
KEVIN JOSSEAUME ET SÉVERINE GAUTIER
14 rue du Pont d'Avy
50370 SAINT-JEAN-DU-CORAIL-DES-BOIS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023360**

Saint-Lô, le 04/09/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,16 ha** situés à **Saint Jean du Corail des Bois (ZB-13-16-76)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 18 août 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LE BEL
JÉRÔME ET RÉGIS SAVARY
Le Guiot
50210 NOTRE-DAME-DE-CENILLY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023363**

Saint-Lô, le 11/09/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **44,5** ha situés à **Notre Dame de Cenilly (A--275 à 279, 282, 286 à 293, 299, 304 à 309, 322-323-330-331, 335 à 337, 423-428, 430 à 436, 438-439-527-528-538-641-643-645-660-663-664-667-668, B-207 à 209, 304-305, C-182, F-183-184, 186 à 189, 904)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25 août 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

AYMERIC GUÉRIN
Les Bredouets
BUAIS
50640 BUAIS LES MONTS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023364**

Saint-Lô, le 11/09/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **81,54** ha situés à **Buais (ZI-58-79-79-60-22-23, 26 à 29, ZH-1-2-18-24-28-29, ZL-41-42-44, ZE-80-82), Fougerolles du Plessis (WD-63-66-96, WA-4-45-47)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25 août 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

FRÉDÉRIC LEBRETON
2 Bis Doville
50300 LE VAL-SAINT-PERE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023367**

Saint-Lô, le 11/09/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,56** ha situés à **Le Val saint Père (ZN-82)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 29 août 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023368**

LAURENCE DUROY
5 route du Coquerel
MILLY
50600 GRANDPARIGNY

Saint-Lô, le 11/09/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,56** ha situés à **Mortain (AI-125-128-129-130)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30 août 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LA TREUDIÈRE
SÉBASTIEN ET ALEXANDRE LETOURNEUR
La Treudière
SAINT-URSIN
50320 SAINT JEAN DES CHAMPS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023369**

Saint-Lô, le 11/09/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **10,97** ha situés à **Saint Jean des Champs (B-89-249, 254 à 256, 398-401, 404 à 406, 688, A-34-35, 40 à 43, 979-981-983-1066-1068)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : **01 septembre 2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous **bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC LA TREUDIÈRE
SÉBASTIEN ET ALEXANDRE LETOURNEUR
La Treudière
SAINT-URSIN
50320 SAINT JEAN DES CHAMPS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023370**

Saint-Lô, le 11/09/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **9,97** ha situés à **Folligny (B-217-229-239-245-253-346), Saint Jean des Champs (B-331-349-351-352)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 01 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LECHEVALLIER
PHILIPPE ET JEAN-PIERRE LECHEVALLIER
La Lande
50210 NOTRE-DAME-DE-CENILLY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023371**

Saint-Lô, le 11/09/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,34** ha situés à **Notre Dame de Cenilly (D-17, E-307-308)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 01 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA FAVERIE GODEFROY
CÉDRIC, CLÉMENT, ARMELLE GODEFROY
10 rue Saint Blaise
50530 CHAMPEAUX

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023372**

Saint-Lô, le 18/09/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **19,79** ha situés à **Vains (ZA-26-32), Bacilly (ZT-23-24-1-34-30-25), Genets (A-41)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 04 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE GOURNAY
HUBERT ET ANITA LEPROVOST
607, Gournay
50620 TRIBEHOU**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023373**

Saint-Lô, le 18/09/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,06 ha** situés à **Tribehou (A-88 à 92, 60 à 62)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 05 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023378**

SAMUEL OLIVE
4, La delinière
BRAFFAIS
50870 LE PARC

Saint-Lô, le 18/09/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,66** ha situés à **Saint Senier sous Avranches (ZA-60)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 07 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL PORET
JÉRÔME ET MAXIME PORET
La Gléverie
50720 BARENTON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023379**

Saint-Lô, le 18/09/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **130,36** ha situés à Barenton (YK-17-22-26-28-34-35-38-52, 54 à 57, 59-61-65-69-74-11-12, YL-21, ZL-20 à 22, 26-65-157-17, YO-09, ZY-3 à 5, 7-9-10-12-42-51-54-56-87-98-175-200, YA-13-14, YI-02), St Jean du Corail (D-44-62-63-72-73-77-568-570).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 08 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL PORET
JÉRÔME ET MAXIME PORET
La Gléverie
50720 BARENTON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023380**

Saint-Lô, le 18/09/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,85** ha situés à **Barenton (YK-20-58, ZL-1)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 08 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023383**

BERTRAND BRÉGAINT
La Revouerie
35460 Saint Ouen la Rouërie

Saint-Lô, le 02/10/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 25,8 ha situés à Sacey (ZN-129 : 0,13 ha), Val Couesnon (Saint Ouen la Rouërie), Les Portes du Coglais (Montours), Le Ferré.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 14 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL DE LA TROUSSERIE
JULIEN PARAIRE
3, La Sauldrée
50370 LE GRAND-CELLAND**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023384**

Saint-Lô, le 02/10/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **74,5 ha** situés à **Brécey, Le Grand celland, Les Loges sur Brécey, Le Petit celland, Reffuveille, St Georges de Livoye, Vernix.**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 18 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL LES CHANTELLIÈRES
CÉDRIC ET CÉLINE FRANÇOIS
4, rue des 5 Tournées
50370 SAINT-JEAN-DU-CORAIL-DES-BOIS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023385**

Saint-Lô, le 02/10/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **11,67** ha situés à **La Trinité (ZE-41-18-59)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 18 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUËF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

BRUNO LEDUNOIS
9, L'Épine
50680 SAINT-ANDRE-DE-L'ÉPINE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023386**

Saint-Lô, le 02/10/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,97** ha situés à **Saint Georges d'Elle (B-3-4-6-7-8-176-177-179, ZA-4)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 18 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SYLVIE AMELINE
8 rue du Mesnil
50590 MONTMARTIN-SUR-MER

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023387**

Saint-Lô, le 02/10/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **16,77** ha situés à **Trelly (C-242-243-246-274-275-277), Contrières (ZC-142-146-168, ZK-17)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 19 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL DE L'HÔTEL TONDU
DOMINIQUE JEANNE
1, rue de la Hague
50800 LA BLOUTIERE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023388**

Saint-Lô, le 02/10/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,06** ha situés à **La Bloutière (B-603-289-290-332-336-605-608-609-611-638-669-755)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 19 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SÉBASTIEN BÉCOT
5, résidence la Grande Mare
50270 SAINT-MAURICE-EN-COTENTIN

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023391**

Saint-Lô, le 09/10/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **31,07 ha** situés à **Brucheville (B-86-194-195-197-198-199-203-204-205-206)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA VIETTE
EMMANUEL ET NATHALIE CLÉROT
55 B rue de la mer
50190 LA FEUILLIE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023393**

Saint-Lô, le 09/10/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **15,64 ha** situés à **La Feuillie (ZL-11 à 13, 91-87-94, ZK-34-36-68-69, ZM-24-25-33-35)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficiez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DES VERTES PRAIRIES
NATHAN LUCAS ET GUILLAUME BEAUMONT
2, Hôtel Pellerin
50260 RAUVILLE-LA-BIGOT

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023394**

Saint-Lô, le 09/10/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **94,1 ha** situés à **Rauville la Bigot (85,60 ha), La Glacerie (8,49 ha)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023395**

PHILIPPE LETELLIER
39 route de la mer
MONTGARDON
50250 LA HAYE

Saint-Lô, le 09/10/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,85** ha situés à **Montgardon (ZK-20)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUËF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE MONVAZON
JEAN-YVES SAUVEY ET STÉPHANE PENITOT
8, Montvazon
50700 SAUSSEMESNIL

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023397**

Saint-Lô, le 09/10/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,63** ha situés à **Saussemesnil (B-848-854-827, 849 à 851, 853)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE MONVAZON
JEAN-YVES SAUVEY ET STÉPHANE PÉNITOT
8, Montvason
50700 SAUSSEMESNIL

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

N° dossier : 5023398

Saint-Lô, le 09/10/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,19** ha situés à **Saussemesnil (B-471-475-476-529-531_550-551, A-110-119-120-579)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE MONVAZON
JEAN-YVES SAUVEY ET STÉPHANE PÉNITOT
8, Montvason
50700 SAUSSEMESNIL**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023399**

Saint-Lô, le 09/10/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,89** ha situés à **Saussemesnil (C-49-51-218-407-398-406)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE MONVAZON
JEAN-YVES SAUVEY ET STÉPHANE PÉNITOT
8, Montvason
50700 SAUSSEMESNIL**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023400**

Saint-Lô, le 09/10/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,28** ha situés à **Saussemesnil (C-260-261-346-347-348)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : **25 septembre 2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

**GAEC VICTOR
DIDIER, FABIEN, MIREILLE VICTOR
782 route de Saint Symphorien
50640 SAVIGNY-LE-VIEUX**

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023401**

Saint-Lô, le 09/10/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **15 ha** situés à **Savigny le Vieux (ZE-89)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SAS ROUGE BUTTE
DAMIEN HEUZÉ ET FABIEN FLÉCHARD
26 Avenue Charles de Gaulle
05200 EMBRUN

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023402**

Saint-Lô, le 09/10/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **11,6 ha** situés à **Saint Clément Rancoudray (ZH-13-4-74-75), Ger (OC-1761-1800-1914-589-591-592), C-2048-2049**).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

KEVIN YON
14 rue Saint Croix
50430 LESSAY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023403**

Saint-Lô, le 13/10/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **107,88** ha situés à **Marchésieux, Saint André de Bohon**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

- Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

KEVIN YON
14 rue Saint Croix
50430 LESSAY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023404**

Saint-Lô, le 13/10/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **12,69** ha situés à **Marchésieux**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL HARAS D'ARGOUGES
JEAN-LUC ET ALEXANDRE DUFOUR
Le Grand Manoir
COSQUEVILLE
50330 VICQ SUR MER

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023405**

Saint-Lô, le 13/10/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,88 ha** situés à **Théville (A-97 à 99, 101, 108 en partie)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DE LA BUTTE
ÉTIENNE ET LÉO JOUAULT
La Butte
50370 LES LOGES-SUR-BRECEY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023406**

Saint-Lô, le 13/10/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **68,59** ha situés à **Brécey, Cuves, Les Loges sur Brécey, Saint Laurent de Cuves**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Doillée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC FABLET LEMARDELEY
PATRICK FABLET ET LUCIE LEMARDELEY
3, l'Ourserie
50370 LA CHAISE-BAUDOIN**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023407**

Saint-Lô, le 13/10/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **7,89** ha situés à **La Chaise Baudouin (ZC-63-62, ZD-12)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL VAUPRÈS
FLORENT ET SONIA VAUPRÈS
La Hélouisière
TIREPIED
50870 TIREPIED SUR SEE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023409**

Saint-Lô, le 13/10/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 11,7 ha situés à Tirepiéd (ZR-33).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 28 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC ÉLEVAGE DE CERISY
GABRIELLE ET LAURENT VINCENT
19 rue Robert le Magnifique
50680 CERISY-LA-FORET**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023410**

Saint-Lô, le 13/10/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **89,47** ha situés à **Sainte Marguerite d'Elle (1,73 ha), Cerisy la Forêt, Graignes Mesnil Angot, La Barre de Semilly**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 28 septembre 2023 .

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC ÉLEVAGE DE CERISY
GABRIELLE ET LAURENT VINCENT
19 rue Robert le Magnifique
50680 CERISY-LA-FORET

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023411**

Saint-Lô, le 13/10/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **31,49** ha situés à **Sainte Marguerite d'Elle (H-150, 410 à 413, 415-416-451-452-454-504), Cerisy la Forêt (A-1107 à 1110, 1105-1173, 488 à 492, 498 à 501, 503-475-477-478-482, 465 à 467, B-610-611-626, 646 à 649)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 28 septembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA BERGERIE
PHILIPPE, EMMANUEL, J-FRANÇOIS ET M-ODILE
ANDRÉ
1, route du Vinnebus
VAUVILLE
50440 LA HAGUE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023412**

Saint-Lô, le 17/10/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,22 ha** situés à **Vasteville (ZP-20)**.

ACCUSE DE RECEPTION

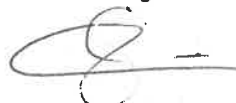
Dossier réceptionné complet le : 02 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE LA BALLE
YVON, CATHERINE, MAXIME LEBOUVIER
3401 route de la Bâle
MOYON
50860 MOYON VILLAGES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023413**

Saint-Lô, le 17/10/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **15,21 ha** situés à **La Haye Bellefond (A-22 à 26, 31), Moyon (AV-1-2, 156 à 158, AW-234-242-351-220-221-223)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 03 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL BLANDIN ALEXIS
ALEXIS ET SYLVIE BLANDIN
La Lande
TIREPIED
50870 TIREPIED SUR SEE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023414**

Saint-Lô, le 17/10/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **17,33** ha situés à **Vernix (ZD-72-12), Tirepied (A-18 à 20, 51-53, C-116)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 03 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC FABLET LEMARDELEY
PATRICK FABLET ET LUCIE LEMARDELEY
3, l'Ourserie
50370 LA CHAISE-BAUDOIN

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023415**

Saint-Lô, le 17/10/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,62 ha** situés à **La Chaise Baudouin (ZD-19, 24 à 27)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 04 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL LETELLIER
GILLES LETELLIER
68, rue Général Barton
50670 COULOUVRAY-BOISBENATRE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023417**

Saint-Lô, le 17/10/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,51 ha** situés à **Coulouvray Boisbenâtre (AI-249)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 05 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUJEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE L'ARC EN CIEL
THIERRY ET ALEXIS BOULLÉ
L'Arc en Ciel
50720 SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023418**

Saint-Lô, le 17/10/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **127,69** ha situés à **Saint Georges de Rouelley, Barenton, Le Teilleul, Domfront en Poirais, Saint Roch sur Egrenne**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 06 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUËF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LEMASURIER
LOUIS ET ANGÉLIQUE LEMASURIER
3 route des Voeux
50420 SAINT-VIGOR-DES-MONTS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023421**

Saint-Lô, le 19/10/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **23,59** ha situés à **Saint Vigor des Monts (ZO-28, ZP-64, ZR-14-15-16)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 09 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESQUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

TONY LEGENDRE
La Reinière
50850 GER

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023422**

Saint-Lô, le 19/10/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **110,25 ha** situés à **Ger (75,35 ha), Lonlay l'Abbaye (36,89 ha)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 10 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUJEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

ANDRÉA GILLET CARATTI
54 F rue de la Croix Millet
50380 SAINT-PAIR-SUR-MER

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023423**

Saint-Lô, le 19/10/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,64** ha situés à **Saint Pair sur mer (ZI-13)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL DES VIGNES
ISABELLE ET JEAN-FRANÇOIS BESNARD
7 rue Saint Martin
CORMERAY
50170 PONTORSON**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023424**

Saint-Lô, le 19/10/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **53,59** ha situés à **Pontorson (A-236-237-104-10-89-308-338-340, ZD-21-22-40, ZA-14-7-8-17-99-162-164-21, ZI-29), Saint James (ZL-1-2-3, ZA-58-59), Tanis (ZI-7-9-83-3-13-14-17-33-15)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DU PETIT CHANET
CAMILLE HERSENT ET PIERRICK PROVOST
6, Le Petit Chanet
50300 LE VAL-SAINT-PERE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023425**

Saint-Lô, le 19/10/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,94** ha situés à **Le Val Saint Père (A-361-488-362)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC CHOISY
NATHALIE ET ÉMILIE DAVID
5, Hameau Choisy
50680 VILLIERS-FOSSARD

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023429**

Saint-Lô, le 23/10/2023

Mesdames,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **96,65** ha situés à **La Meauffe, Saint Georges Montcocq, Villiers Fossard, Baudre, La Meauffe**.

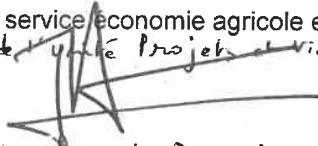
ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 13 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.

*P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
le chef de l'unité projets et vie des exploitations agricoles*

Pascal BRUN

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

ALEXANDRE HÉLYE
1285 Les Alleux
35420 Louvigné du Désert

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023431**

Saint-Lô, le 23/10/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **69,12** ha situés à **Hambye**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 16 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

*P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
le chef de l'Unité Projets et Vie des exploitations agricoles*

Pascal BRUN

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESQUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

ANTHONY LOISEL
6 route de Bricqueville
LE MESNIL-OPAC
50750 MOYON VILLAGES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023432**

Saint-Lô, le 23/10/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **195,5** ha situés à **Condé sur Vire, Moyon, Saint Samson de Bonfossé, Tessy sur Vire.**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 16 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agrèer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

*P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
le chef de l'Unité Projets et Vie des exploitations agricoles*

Pascal BRUN

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESQUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA PARIS
FABRICE ET HUGO PARIS
Les Escaliers
50680 COUVAINS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023433**

Saint-Lô, le 31/10/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **64,12 ha** situés à **La Barre de Semilly (A-192-205-206), St Pierre de Semilly (A-94-105-106-108-115-117-118-132-135, 167 à 169, 343-370-372, B-9-184-195-197-199)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 16 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

KEVIN LEJEARD
Le Bourg
50220 LE MESNIL-OZENNE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023434**

Saint-Lô, le 31/10/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **7,53** ha situés à **Le Mesnil Ozenne (ZC-98-99, ZB-27)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 17 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DES VERDIÈRES
YANN ET CHARLES COLLIN
Les Verdières
50220 POILLEY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023435**

Saint-Lô, le 31/10/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **12,27** ha situés à **Céaux (ZC-1-150, ZE-68)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 19 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DES VERDIÈRES
CHARLES ET YANN COLLIN
1, Les Verdières
50220 POILLEY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023436**

Saint-Lô, le 31/10/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **49,43** ha situés à **Précey (ZE-152), Saint Loup (ZE-39-49-74, ZN-92 à 94, 99-100), Saint Quentin sur le Homme (YE-5, YB-9-11-17-3-4-89-14-106-15, YP-21, YH-67-13, AB-2-3, YA-28-29)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 17 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

DONOVAN HERMAN
1062 rue de l'Île de France
SAINT-EBREMOND-DE-BONFOSSE
50750 CANISY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023437**

Saint-Lô, le 02/11/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **72,4 ha** situés à **Saint Ebremond de Bonfossé (ZK-52-8, 31 à 34, 38 à 41, 47-49-60, ZL-8-9-10-52-53-36-29-42, ZH-47-49), Bourgvallées section Gourfaleur (ZH-6, ZD-7-8-31-32-65-73-104).**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous **bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DES VANNERIES
LOÏC, JOSIANE, SÉBASTIEN HAIRON
42 bis route de Bricquebec
50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023439**

Saint-Lô, le 31/10/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **37,32 ha** situés à **Saint Sauveur le Vicomte (A-42, 168 à 173, 177 à 180, 182-183-194, 319 à 321, 154-311-312-330-334-630-257-335-600-347)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 23 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL SANS SOUCIS
SIMON DUQUESNE ET MARINA GIBERT
1, route de la mer
RAVENOVILLE
50480 SAINTE MERE EGLISE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023441**

Saint-Lô, le 06/11/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,2 ha** situés à **Ravenoville (C-93-134,135)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 24 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL SANS SOUCIS
SIMON DUQUESNE ET MARINA GIBERT
1 route de la mer
RAVENOVILLE
50480 SAINTE MERE EGLISE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023442**

Saint-Lô, le 06/11/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,62** ha situés à **Ravenoville (C-136), Sainte Mère Eglise (ZH-43-44)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 24 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU RUISSEAU
DAMIEN, LILIANE, CÉDRIC, MAXIME OURRY
2, La Bézarderie
50190 MARCHESIEUX

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023444**

Saint-Lô, le 06/11/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **9,09** ha situés à **Marchésieux (ZA-57), Saint Martin d'Aubigny (AB-122-123-160-162-75-116-117-63-74)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023447**

LEILA WARTIG
La Minerdière
14350 Campeaux

Saint-Lô, le 06/11/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,41** ha situés à **Dangy (AL-129)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC FORTIN THÉBAULT
MATTHIEU THÉBAULT ET LUDOVIC FORTIN
5, Impasse du Champ du Pommier
50540 ISIGNY-LE-BUAT**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023448**

Saint-Lô, le 14/11/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,59** ha situés à **Reffuveille (ZM-35)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUËF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

ANTOINE DELATOUËHE
27 route de la Rimbourogère
PARIGNY
50600 GRANDPARIGNY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023450**

Saint-Lô, le 14/11/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,25** ha situés à **Parigny (ZR-16)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-05-13-00002

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter département de la
MANCHE (mars-juillet 2023)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023162**

MALO LEGRAND
11, rue de Guyot
50220 SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME

Saint-Lô, le 24/04/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,61** ha situés à **Saint Georges de Livoye (ZC-112)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
Le chef de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Pascal BRUN

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

PASCAL JAMES
1, rue de la Crenne
50170 AUCEY-LA-PLAINE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023163**

Saint-Lô, le 24/04/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,94** ha situés à **Aucey la Plaine (ZB-2)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 31 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
Le chef de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Pascal BRUN

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE LA PRISE AU RENARD
JÉRÔME ET FANNY SALLOT
La Prise au Renard
50140 SAINT-CLEMENT-RANCOUDRAY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023164**

Saint-Lô, le 24/04/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,95** ha situés à **Saint Clément Rancoudray (ZN-24)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 03 avril 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
Le chef de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Pascal BRUN

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL HUREL
HUBERT HUREL
La Nostière
50450 HAMBYE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023166**

Saint-Lô, le 24/04/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,64** ha situés à **Hambye (D-259-779)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 04 avril 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
Le chef de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Pascal BRUN

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE MARTAINVILLE
THOMAS ET BERNARD GOSSELIN
6 rue de l'église
CARQUEBUT
50480 SAINTE MERE EGLISE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023167**

Saint-Lô, le 24/04/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,76 ha** situés à **Carquebut (A-104-250, B-350-351-352)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 04 avril 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
Le chef de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Pascal BRUN

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

BENOÎT LESAULNIER
501 route de la Réauté
MOYON
50860 MOYON VILLAGES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023168**

Saint-Lô, le 24/04/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,71 ha** situés à **Moyon (AH-117 à 120, 122, ZE-38)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 04 avril 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
Le chef de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Pascal BRUN

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023169**

PATRICK LEBRETON
8 route des Vallées soul La Salière
ROMAGNY
50140 ROMAGNY FONTENAY

Saint-Lô, le 24/04/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **20,71 ha** situés à **Romagny (ZW-12 à 16, 19 à 21, 25-27-42, ZX-55-61-100)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 06 avril 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
Le chef de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Pascal BRUN

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESQUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DES GRANDS CHÊNES
STÉPHANE ET FLORENT QUENAULT
2 route de la Huerie
50390 BESNEVILLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023174**

Saint-Lô, le 28/04/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **87,33** ha situés à **Fierville les Mines, Saint Maurice en Cotentin, Besneville.**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 11 avril 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL FERME DES VALLÉES
SIMON ET ALAIN LEPRÉVOST
Les Vallées
50240 MONTJOIE-SAINT-MARTIN

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023176**

Saint-Lô, le 28/04/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,5 ha** situés à **Saint James (ZH-14-60)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 avril 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE LA HOGUE
PHILIPPE ET CHRISTINE BLANCHARD
1, La Hogue
50620 LE DEZERT**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023181**

Saint-Lô, le 11/05/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,39 ha** situés à **Gaignes Mesnil Angot (B-64-65)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 17 avril 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023182**

**GAEC DE RIBON
MARTIAL ET ALEXIS GOSSELIN
Ferme de Ribon
JOBOURG
50440 LA HAGUE**

Saint-Lô, le 11/05/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **58,27** ha situés à **Herqueville, Jobourg, La Hague, Auderville**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 17 avril 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cédex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DU CHAMP COEURET
LAURENT ET PIERRICK HAMEL
Impasse du Champ Coeuret
50520 REFFUVEILLE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023184**

Saint-Lô, le 11/05/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,54** ha situés à **Reffuveille (ZO-44-46)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 17 avril 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC LA FAUVELIÈRE
XAVIER ET ALEXANDRE MAUNOURY
2, Chemin de la Fauvelière
SAINT-AUBIN-DU-PERRON
50190 SAINT SAUVEUR VILLAGES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023186**

Saint-Lô, le 11/05/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **86,85** ha situés à **Saint Sauveur Villages, Carentan, Rémilly les Marais, Vaudrimesnil**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 avril 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUJEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LA FAUVELIÈRE
XAVIER ET ALEXANDRE MAUNOURY
2, Chemin de la Fauvelière
SAINT-AUBIN-DU-PERRON
50190 SAINT SAUVEUR VILLAGES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023187**

Saint-Lô, le 11/05/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **13,18 ha** situés à **Saint Pierre de Coutances (AH-111), Le Mesnil Vigot (B-6-247, C-47, 154 à 158, 160-161-163-164, 166 à 168, 297-298-321-403-405-407-410-412-414-126-129)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 avril 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL DES NOIRES TERRES
CHARLES LECONTE
12, La Guerre
50480 RAVENOVILLE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023188**
Annule et remplace l'accusé de réception du 11/05/2023

Saint-Lô, le 04/07/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 121,61 ha situés à Azeville (B-35-38-31-32-36, 102 à 106, 108-109-116, 92 à 95, 99-100), St Marcouf de l'Isle (C-96-181), Ravenoville (B-26-56, 78 à 80, 82, 90 à 93, 101-116-146-149-150-155-156-237, 158 à 161, 166-169-206, A-75-21-17-77-78-79-107).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 avril 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

CLÉMENT POISSON
3 route de la Houquette
50200 GRATOT

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023191**

Saint-Lô, le 22/05/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,22 ha** situés à **Servigny (A-7-8-9-11, 23 à 27, 29 à 32, 37-430-431-433-434)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 avril 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL LEPROVOST
CHANTAL ET FRANCK LEPROVOST
La Millaie
50600 LE MESNILLARD

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023199**

Saint-Lô, le 22/05/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,37** ha situés à **Isigny le Buat (ZA-22-38)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 avril 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

MARIE LEMONNIER
14 route du Val
LE MESNIL-RAOULT
50420 CONDE SUR VIRE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023202**

Saint-Lô, le 22/05/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,31 ha** situés à **Le Mesnil Raoult (A-1076)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : **28 avril 2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA PÉPINIÈRE LA PALMETTE
SOPHIE HEWERTSON, SC SOF HOLDING
Les Landelles
50590 REGNEVILLE-SUR-MER**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023203**

Saint-Lô, le 22/05/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,72** ha situés à **Quettreville sur Sienne (E-210-61-70-60-62-72)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 28 avril 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023205**

JEAN-PHILIPPE ANFRAY
Le Bois
NOTRE-DAME-DU-TOUCHET
50140 MORTAIN BOCAGE

Saint-Lô, le 25/05/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,51 ha** situés à **Milly (ZI-13-187-226)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 02 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA ÉNÉE
ALBAN ÉNÉE
30 rue des Fontaines
50000 LE MESNIL-ROUXELIN**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023206**

Saint-Lô, le 25/05/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,07** ha situés à **La Luzerne (A-13, B-16)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 03 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,


Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SCEA ÉNÉE
ALBAN ÉNÉE
30, rue des Fontaines
50000 LE MESNIL-ROUXELIN

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023207**

Saint-Lô, le 25/05/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,35 ha** situés à **Saint Lô (D-261)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 03 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Jè vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

ÉRIC BLIN
La Gauterie
50150 PERRIERS-EN-BEAUFICEL

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023209**

Saint-Lô, le 25/05/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,5 ha** situés à **Périers en Beauficel (ZD-99)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : **03 mai 2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

PHILIPPE HUBERT
2, Le Presbytère
50630 CRASVILLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023210**

Saint-Lô, le 25/05/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,62** ha situés à **Crasville (B-499)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 04 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

MARIE-LAURE AVENEL
18, La Charrurie
50370 LE GRAND-CELLAND

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023211**

Saint-Lô, le 25/05/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,43** ha situés à **Le Grand Celland (ZO-72)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 04 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA BEAUREPAIRE
PASCAL, ANTHONY BABEAU, JACOB BOUGON
Beaurepaire
50220 LE MESNIL-OZENNE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023213**

Saint-Lô, le 25/05/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **67,99** ha situés à **Le Mesnil Ozenne, Isigny le Buat, Marcilly, Saint Ovin, Saint Quentin sur le Homme**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 05 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023214**

JÉRÔME LÉBOUCHER
La Guerrerie
CHAMPCERVON
50320 LE GRIPPON

Saint-Lô, le 25/05/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **41,4 ha** situés à **Champcervon (A-506 à 509, 310 à 312, 315-316-460-462-463-465-44-45, 47 à 49, 253-435-60-61, 70 à 72, 74 à 87, 436-292-304-306-307-512-514-516-518), Subligny (H-6), Sartilly Baie Bocage (C-355).**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 05 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA BERRUCHETIÈRE
PHILIPPE ET MIKAËL PICHOT
La Berruchetière
50600 LES LOGES-MARCHIS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023222**

Saint-Lô, le 02/06/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **106,83** ha situés à **Les Loges Marchis, Landivy, Isigny le Buat, Saint Symphorien des Monts, Louvigné du Désert, Savigny le Vieux, Buais.**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC SOUFFRANT
ADRIEN ET ÉMILE SOUFFRANT
3, La Chosnière
VILLIERS-LE-PRE
50240 SAINT JAMES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023223**

Saint-Lô, le 02/06/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,61 ha** situés à **Villiers le Pré (ZI-121-44)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA DE LA GRÈVE
SYLVAIN ET ÉMILIE MASSIN
1, route de la Grève
MOIDREY
50170 PONTORSON**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023224**

Saint-Lô, le 02/06/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **20,66** ha situés à **Beauvoir (B-528-465-501-502-505-506-509-529, ZA-68), Pontorson (ZA-25)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SCEA LA BRUYÈRE
J-PHILIPPE RICHER, J-JACQUES DUVAL, SAE
GORRONDIS
Villiers
50730 HAMELIN

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023226**

Saint-Lô, le 09/06/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,51** ha situés à **Hamelin (ZA-31-42-43-44), Saint Georges de Reintembault (A-835)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE L'AUBRIAIS
JÉRÔME ET ANITA PACILLY
L'Aubriais
50600 LE MESNILLARD**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023227**

Saint-Lô, le 09/06/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,45 ha** situés à **Le Mesnillard (ZB-27)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL HERULF
GWÉNAËL QUÉRÉ
Le Petit Château
50320 LE TANU

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023228**

Saint-Lô, le 09/06/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,22 ha** situés à **Le Tanu (C-320-340)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU VICQ
JEAN-MICHEL ET KEVIN CAUCHOIS LE MIÈRE
1, Chemin des Routeux
COSQUEVILLE
50330 VICQ SUR MER

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023229**

Saint-Lô, le 09/06/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,39** ha situés à **Cosqueville (B-528, C-591 à 593, 550 à 552, 589)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL SABLONNIÈRE
SIMON LEFÈVRE
La Sablonnière
PRECORBIN
50810 SAINT JEAN D'ELLE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023231**

Saint-Lô, le 09/06/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **89,75** ha situés à **Saint Jean des Baisants, Précorbin, Rouxeville**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 16 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DES 5 CHEMINS
LOUIS ET JÉRÔME LEPAGE
27 route Carville
BRECTOUVILLE
50160 TORIGNY LES VILLES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023232**

Saint-Lô, le 09/06/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,2** ha situés à **Brectouville (A-512-704-707)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 17 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées :

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DES 5 CHEMINS
LOUIS ET JÉRÔME LEPAGE
27 route Carville
BRECTOUVILLE
50160 TORIGNY LES VILLES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023233**

Saint-Lô, le 09/06/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,97** ha situés à **Brectouville (A-369-514-705-370-516-706)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 17 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL LES MARTELLIÈRES
JEAN-MARC ET SERGE ALLAIN
7, Les Martellières
50300 PONTS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023234**

Saint-Lô, le 29/06/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **40,93** ha situés à **Ponts, Le Parc, Saint Senier sous Avranches, Tirepiéd sur Sée, Subligny, Marcey les Grèves.**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 06 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

ERWAN BESSIN
Ferme des Biaux d'Elle
50680 SAINT-GEORGES-D'ELLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023235**

Saint-Lô, le 15/06/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,41** ha situés à **Couvains (A-318-330), Saint Georges d'Elle (A-872-873-874)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

JEAN-FRANÇOIS AZE
8, rue de l'église
50310 JOGANVILLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023236**

Saint-Lô, le 15/06/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **33,05 ha** situés à **Emondeville (A-242, A-3-8-10-11), ZC-15-54-40), Joganville (A-19-20-24-25-27-28-187, B-51), Crasville (B-103 à 105, 116-122, 126 à 128, 130-131-137-168-179, 181 à 186, 188 à 190, 200, 202 à 204), Montebourg (ZE-26-85-127-213-214-103-102), St Floxel (B-514.**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

JEAN-FRANÇOIS AZE
8, rue de l'église
50310 JOGANVILLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023237**

Saint-Lô, le 15/06/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **24,84** ha situés à **Emondeville (ZA-13-15-55-25, ZB-26-27-105)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL BLANDIN ALEXIS
ALEXIS ET SYLVIE BLANDIN
La Lande
TIREPIED
50870 TIREPIED SUR SEE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023238**

Saint-Lô, le 15/06/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,73 ha** situés à **Tirepied (ZD-43, ZH-38-33) et Vernix (ZE-43)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LES FRAÎCHES
PATRICK, THOMAS, JULIEN, BÉATRICE BEAUVAIS
1, Les Fraîches
50530 BACILLY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023239**

Saint-Lô, le 15/06/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **56,66 ha** situés à **Bacilly (ZL-38-39-20-19-23, ZP-2-52, ZX-38, ZV-45-46, ZM-5-82, ZN-1), Marcey les Grèves (A-385-386-547-615-2000-1996-1825-1829-1986-1988-1990-1992-1997), St Jean de la Haize (B-551-552-554-555-563-564), Sartilly (ZS-37, ZR-33).**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LEROY DU TAILLIS
J-PIERRE, JÉRÔME, ARNAUD LEROY
Le Taillis
MONTANEL
50240 SAINT JAMES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023240**

Saint-Lô, le 15/06/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **26,8** ha situés à **Montanel (ZL-23), Saint Ouen la Rouerie (ZA-55, ZC-13-5, ZB-17)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL DES 3 CHAPEAUX
CHRISTOPHE BOULEY
Hameau Philippe
50660 LINGREVILLE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023241**

Saint-Lô, le 15/06/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **74,7** ha situés à **Lingreville, Annoville**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 23 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC LA FOSSE À LA REINE
JACKY ET RÉGINE CENIER
2, La Fosse à la Reine
50190 MARCHESIEUX**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023242**

Saint-Lô, le 15/06/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,29** ha situés à **Marchésieux (ZL-45-46)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 23 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LE CHAMP DES PAINS
TANGUY LE ROLLAND ET DAVID BOURGET
Le Bois Landelle
50510 HUDIMESNIL

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023243**

Saint-Lô, le 19/06/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **13,09** ha situés à **Hudimesnil (D-321-324-325), Coudeville sur mer (C-38)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL DE LA BUNELIÈRE
PATRICK ET FABIENNE COUÉTIL
2, Impasse de la Bunelière
50670 CUVES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023244**

Saint-Lô, le 19/06/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **7,3 ha** situés à **Cuves (ZI-20)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL MARIE
ALEXANDRE MARIE
Village es Simonne
50210 NOTRE-DAME-DE-CENILLY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023246**

Saint-Lô, le 19/06/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **221,61** ha situés à **Dangy, Notre Dame de Cenilly, Quibou, St Martin de Bonfossé, St Martin de Cenilly, Soulles, Cerisy la Salle, Moyon, Le Mesnil Herman.**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SARL MARIE
ALEXANDRE MARIE
Village es Simonne
50210 NOTRE-DAME-DE-CENILLY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023247**

Saint-Lô, le 19/06/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur un atelier porcin de 330 truies naisseur-engraisseur, ainsi qu'un atelier laitier de 760 000 litres de lait, le tout situé à Notre Dame de Cenilly.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SCEA DU BOULLIER
ÉLODIE LANGLOIS
5, rue Boullier
DENNEVILLE
50580 PORTBAIL SUR MER

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023248**

Saint-Lô, le 19/06/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,92** ha situés à **Denneville (AE-9)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC AUBERT
BENOÎT, PIERRE, MAXIME AUBERT
11, route des Ecoliers
GIEVILLE
50160 TORIGNY LES VILLES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023250**

Saint-Lô, le 19/06/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **50,8** ha situés à **Giéville (ZY-37-8-11-5-39), Guilbeville (YO-4), Saint Louet sur Vire (ZE-18-16)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30 mai 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LOIFFERIE
LOUIS ET LUDOVIC GÉRARD
Loiffrie
50720 BARENTON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023251**

Saint-Lô, le 29/06/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,23 ha** situés à **Barenton (ZW-41-52), Saint Cyr du Bailleul (C-946)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 02 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE L'AUBRIAIS
JÉRÔME ET ANITA PACILLY
L'Aubriais
50600 LE MESNILLARD

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023252**

Saint-Lô, le 29/06/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,23** ha situés à **Chasseguey (AC 68 à 71, 75-76-90-91-199-202)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 05 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU BOIS BRIAND
MICHEL, NADINE, QUENTIN, MARTIAL MELLION
4, Hameau Lavielle
50680 SAINT-GEORGES-D'ELLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023254**

Saint-Lô, le 29/06/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,92 ha** situés à **Cerisy la Forêt (D-676-700)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 06 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

MARIE-LAURE AVENEL
18, La Charrurie
50370 LE GRAND-CELLAND

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023255**

Saint-Lô, le 29/06/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,1 ha** situés à **Le Petit celland (ZA-49)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 06 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU BOURG GROUX
JULIEN, ARNOLD, AXEL, BASILE VIARD
3021 route de la Maugerie
MOYON
50860 MOYON VILLAGES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023256**

Saint-Lô, le 29/06/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,5** ha situés à **Le Mesnil Herman (ZB-9-94-90-92)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 07 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC CHAPPEY
PHILIPPE ET MAXIME CHAPPEY, JEAN-MICHEL ET
GUILLAUME ROLLAND
4, route du Grand Vey
50480 SAINTE-MARIE-DU-MONT**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023257**

Saint-Lô, le 29/06/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **99,55 ha** situés à **Sainte Marie du Mont (ZR-49-50-57, ZO-52-53-50-12-9, ZS-2, ZY-20, ZN-23, ZP-31-9), Brucheville (B-122 à 124, 135-141-149-98-99-29-32, A-220, C-151-154-184-201, A-247-204-243).**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 08 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous **bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

BENJAMIN SAUVEY
10 route du Mont Fanu
50700 BRIX

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023260**

Saint-Lô, le 29/06/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **13,11 ha** situés à **Le Theil (B-646, A-369 à 371, 379-363-364, 366 à 368, 400, 412 à 414, C-121, D-34-35-102-201), Gonneville (A-798 à 800, 776 à 779), Saussemesnil (C-816)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 09 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous **bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL D'ARGENNES
PAUL SOUFFRANT
22 bis Argennes
50300 LE VAL-SAINT-PERE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023261**

Saint-Lô, le 29/06/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **26,39** ha situés à **Le Val Saint Père (ZI-82-103, ZH-2-4-5-7-14-17-22, ZK-12, ZL-17, D-65-74-75, 77 à 79, ZC-63, ZE-36), Avranches (ZE-63)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 09 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DE SAINT QUENTIN
FLORENT ET CÉCILE HUBARD
La Gendarmerie
50810 BERIGNY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023264**

Saint-Lô, le 29/06/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,29** ha situés à **Bérigny (D-27-38-167-169-171)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU BOIS BRIAND
MICHEL, NADINE, QUENTIN, MARTIAL MELLION
4, hameau Lavielle
50680 SAINT-GEORGES-D'ELLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023265**

Saint-Lô, le 29/06/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,74** ha situés à **Cerisy la Forêt (D-500 à 504,699)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 13 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

BENJAMIN LEGIGAN
20, La Coudraie Basse
SAINT-AMAND
50160 SAINT AMAND VILLAGES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023266**

Saint-Lô, le 29/06/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **69,46** ha situés à **Brectouville et Condé sur Vire**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 14 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023267**

BENJAMIN LEGIGAN
20, La Coudraie Basse
SAINT-AMAND
50160 SAINT AMAND VILLAGES

Saint-Lô, le 29/06/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,01** ha situés à **Torigni sur Vire (ZV-11-14)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 14 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023268**

BENJAMIN LEGIGAN
20, La Coudraie Basse
SAINT-AMAND
50160 SAINT AMAND VILLAGES

Saint-Lô, le 29/06/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,2 ha** situés à **Saint Amand (A-221-222)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 14 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL COCMAN
GUILLAUME COCMAN
14 route de la Lande Martel
50220 JUILLEY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023269**

Saint-Lô, le 04/07/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,72 ha** situés à **Pontaubault (AD-185-186-449-292-293-177-173)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 19 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC VAL'COW
CORALIE COLLIGNON ET VALENTIN LE MARQUAND
1 route du Monténeaux
50310 SAINT-MARCOUF

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023270**

Saint-Lô, le 04/07/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,63** ha situés à **Saint Marcouf (C-69-70), Azeville (A-75-76-79-89)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 19 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

MARIE LEMAÎTRE
La Petite Gélinais
NOTRE-DAME-DU-TOUCHET
50140 MORTAIN BOACGE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023271**

Saint-Lô, le 04/07/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,06** ha situés à **Romagny (ZS-41)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 19 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

FRANÇOIS AUSSANT
La Malaizière
ARGOUGES
50240 SAINT JAMES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023272**

Saint-Lô, le 04/07/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,37 ha** situés à **Argouges (ZT-33)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DE LA BEDELLE
ÉDOUARD LECONTE
La Bedelle
50480 SAINTE-MARIE-DU-MONT

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023274**

Saint-Lô, le 04/07/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **13,57** ha situés à **Sainte Marie du Mont (ZE-1, ZI-14)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DES MÉZIÈRES
PASCAL, MAURICETTE, PIERRE-ALEXIS LUMÉ
15 rue de Montitier
50170 HUISNES-SUR-MER

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023276**

Saint-Lô, le 04/07/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,7 ha** situés à **Huisnes sur mer (ZM-56)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 23 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE L'AUMERAIE
ALEX ET DENIS MOREL
1, L'Aumerais
50240 SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023277**

Saint-Lô, le 04/07/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,15** ha situés à **Saint Senier de Beuvron (ZB-75)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 23 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC LA TRAISNIÈRE
MICKAËL ET QUENTIN DUFOUR
La Traisnière
50800 SAINT-MARTIN-LE-BOUILLANT**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023278**

Saint-Lô, le 10/07/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,3 ha** situés à **Saint Martin le Bouillant (ZA-8-9, ZL-20-103)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC GOMBERT
MONIQUE ET SAMUEL GOMBERT
Les Tesnières
50300 SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023279**

Saint-Lô, le 10/07/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,81 ha** situés à **Saint Jean de la Haize (B-77, 23 à 27)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA HAUTE LONGRAIS
JEAN-MARC PETIT ET ANNE LORITTE
La Haute Longrais
35460 Les Portes du Coglais

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023280**

Saint-Lô, le 10/07/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,08** ha situés à **Argouges (ZM-29-33-34-43-69)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficiez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

jean-marc.petit@orange.fr

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

MARLÈNE MÉNARD
Le Petit Bois Hubert
50240 SAINT-JAMES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023282**

Saint-Lô, le 10/07/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,5** ha situés à **Saint James (ZH-14-60)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA CROIX JAMOT
GUILLAUME ANGOT ET STÉPHANE VILLETTE
4 route de la Croix Jamot
50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023283**

Saint-Lô, le 10/07/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **21,3** ha situés à **Saint Sauveur le Vicomte (AB-17, 28 à 30, 36-37-39-40, AC-6-7)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 28 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA DE LA BRÉHENNIÈRE
JOËL, CAMILLE, ÉLISE ALMIN
10 route de la Coutière
CHEVREVILLE
50600 GRANDPARIGNY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023284**

Saint-Lô, le 10/07/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,49** ha situés à **Barenton (ZT-64-A et B, ZT-65)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 28 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

STÉPHANE LERICHE
La Capelière
50420 GOUVETS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023285**

Saint-Lô, le 10/07/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,7 ha** situés à **Gouvets (ZM-01)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 29 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SNC BOUGREL LECACHEUR
HUGUES LECACHEUR ET GILLES BOUGREL
2, Hameau Bristel
50690 HARDINVEST

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

N° dossier : **5023286**

Saint-Lô, le 10/07/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **35,01** ha situés à **Grosville (ZD-43-49-82-85-25-35-37-41-42, ZB-77-75), Quettetot (D-409 à 411, 419 à 421, 425 à 427, 441-422-423)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 29 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC FM DU QUESNAY
JÉRÉMY FÉREY ET THIBAUT MICHEL
Le Quesnay de Haut
50500 SAINT-ANDRE-DE-BOHON**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023288**

Saint-Lô, le 10/07/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **109,4 ha** situés à **Marchésieux (ZN-7-102-103-107-108, ZI-31-32), St André de Bohon (ZE-56-55, 58 à 61, 92, ZI-26-27, ZA-78-80, ZD-71, ZB-1, ZC-7-134, ZH-69).**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC FM DU QUESNAY
JÉRÉMY FÉREY ET THIBAUT MICHEL
Le Quesnay de Haut
50500 SAINT-ANDRE-DE-BOHON**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023289**

Saint-Lô, le 10/07/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **12,69** ha situés à **Marchésieux (ZI-9-10-129-33, ZM-143-145, ZN-80)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

DOMINIQUE LIGER
1021 route de la Delinais - La Faverie
50640 SAVIGNY-LE-VIEUX

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023291**

Saint-Lô, le 10/07/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **12,4** ha situés à **Savigny le Vieux (ZD-31)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30 juin 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LES FRAÎCHES
PATRICK, THOMAS, JULIEN, BÉATRICE BEAUVAIS
1, Les Fraîches
50530 BACILLY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023292**

Saint-Lô, le 13/07/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,28** ha situés à **Bacilly (ZN-2-43)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 03 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LES FRAÎCHES
PATRICK, THOMAS, JULIEN, BÉATRICE BEAUVAIS
1, Les Fraîches
50530 BACILLY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023293**

Saint-Lô, le 13/07/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,01** ha situés à **bacilly (ZL-18)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 03 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL CAMUS EST
GRÉGORY BESNARD
Les Polders Camus Est
50170 LE MONT-SAINT-MICHEL**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023294**

Saint-Lô, le 13/07/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,19** ha situés à **Beauvoir (AB-72), Les Pas (ZC-48)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 03 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

OLIVIER BESNARD
19, Hameau Febvre
50680 SAINT-GEORGES-D'ELLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023295**

Saint-Lô, le 13/07/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,64** ha situés à **Saint Georges d'Elle (A-195-196-197)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 03 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EDWIGE LEPRIEUR
45 rue Chanoine Lelièvre
72000 Le Mans

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023299**

Saint-Lô, le 13/07/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **44,57** ha situés à **Lapenty (ZH-14 à 16, 46 à 49, 55-69-1-8-12, ZI-94-95, ZE-33)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 03 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

NOÉMIE LEGRAND
La Gobillonerie
50390 CATTEVILLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023301**

Saint-Lô, le 13/07/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,96 ha** situés à **Saint Sauveur le Vicomte (AK-287-288), Taillepie (OA-38 à 41)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : **05 juillet 2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023303**

GUY CHÉREL
La Parquerie au Rat
GAVRAY
50450 GAVRAY SUR SIENNE

Saint-Lô, le 13/07/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,69** ha situés à **Lengronne (C-208)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 07 juillet 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous **bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DE LA TESTUYÈRE
J-CHRISTOPHE, NOÉMIE, YOLANDE EUDES
1, rue des Ecoles
50570 LE LOREY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023304**

Saint-Lô, le 13/07/2023

Mesdames, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **14,07 ha** situés à **Camprond (AD-48-50-51-108-109-420-127-131-84-91-189-103-32-90, 93 à 97, 117-136-441-357-112)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : **07 juillet 2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-05-14-00002

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter département de la
MANCHE (octobre -décembre 2023)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL ALLIX DU RONCHERAY
FLORENTIN ALLIX
1, Route de la Vallière
50200 SAINT-MALO-DE-LA-LANDE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023451**

Saint-Lô, le 14/11/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **45,74** ha situés à **Saint Malo de la Lande, Agon Coutainville, Blainville sur mer.**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUJEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL ALLIX DU RONCHERAY
FLORENTIN ALLIX
1, Route de la Vallière
50200 SAINT-MALO-DE-LA-LANDE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023452**

Saint-Lô, le 14/11/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **78,9** ha situés à **Tourville sur Sienne, Gouville sur mer, Saint Malo de la Lande, Agon Coutainville, Coutances, Blainville sur mer, Bricqueville la Blouette.**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

RUCHER HAUVILLE
SIMON HAUVILLE
71 Impasse de Baynes
50680 CERISY-LA-FORET

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023454**

Saint-Lô, le 14/11/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,6 ha** situés à **Cerisy la Forêt (OA-1192-1196-1197)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL LES CHANTELLIÈRES
CÉDRIC ET CÉLINE FRANÇOIS
4 rue des Cinq Tournées
50370 SAINT-JEAN-DU-CORAIL-DES-BOIS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023455**

Saint-Lô, le 14/11/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,4 ha** situés à **Saint Jean du Corail des Bois (ZC-35 pour partie)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL CLOUET
VALENTIN ET ANDRÉ CLOUET
4, La Hapellière
50300 SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023460**

Saint-Lô, le 17/11/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **14,29** ha situés à **Ponts (ZA-66-67-68-70, ZB-1), Saint Jean de la Haize (B-244-269-270-272-633)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 31 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023461**

PASCAL THÉROUDE
5, La Roque
50000 RAMPAN

Saint-Lô, le 16/11/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur ^{85 ha 35}~~93,18~~ ha situés à **Rampan, Saint Georges Montcocq, Pont Hébert, Saint Lô.**

ACCUSE DE RECEPTION


Dossier réceptionné complet le : 31 octobre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,


Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL ÉCURIE DU CHAPITRE
ÉLOÏSE JOLLY ET TOM CHERRÉ
Le Chapitre
TRELLEY
50660 QUETTREVILLE SUR SIENNE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023463**

Saint-Lô, le 24/11/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,44** ha situés à **Trelly (A-377, 385 à 400)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 10 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

MAXIME LECANU
Le Chêne Guérin
50410 MARGUERAY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023464**

Saint-Lô, le 24/11/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **57,48** ha situés à **Margueray (ZB-18, ZD-50-43), Le Chefresne (ZK-52-72-77-80-118-131-133-135, ZL-29-32-38-43-44-45), Percy (ZR-13-22-85-86, ZE-59), Montabot (ZM-72-73)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 13 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous **bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA VAUVY'S
LÉO ET THOMAS VAUVY
4 route de l'Etiemlerie
50210 OUVILLE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023465**

Saint-Lô, le 24/11/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,77 ha** situés à **Ouville (ZL-83-25)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 13 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DE LA BUTTE
ÉTIENNE ET LÉO JOUAULT
La Butte
50370 LES LOGES-SUR-BRECEY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023466**

Saint-Lô, le 24/11/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,27** ha situés à **Brécey (ZS-75-76)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 14 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC UN BRIN DE FOLIE
NICOLAS BOURDEAU ET VIRGINIE SALMON
1 bis La Denolais
CARNET
50240 SAINT JAMES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023468**

Saint-Lô, le 28/11/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **79,1** ha situés à **Carnet, Argouges, Saint James, Villiers le Pré**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SYLVIE CARBONNEL
2620 route Chapelle aux Jacquets
50200 TOURVILLE-SUR-SIENNE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023470**

Saint-Lô, le 28/11/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **70,57 ha** situés à **Gratot (ZI-69), Heugueville sur Sienne (A-1241-145-146-140-143), Tourville sur Sienne (ZI-123 à 130, 81, ZK-23-99)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DU RUISSEAU
DAMIEN, LILIANE, CÉDRIC, MAXIME OURRY
2, La Bézarderie
50190 MARCHESIEUX**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023471**

Saint-Lô, le 28/11/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,74 ha** situés à **Marchésieux (ZA-101-a-b-c-d)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA DE LA FOUQUIÈRE
STÉPHANE RIVIÈRE
La Fouquière
TIREPIED
50870 TIREPIED SUR SEE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023472**

Saint-Lô, le 28/11/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,45 ha** situés à **Tirepiéd (ZR-1-2)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE TRONVILLE
DENIS ET CATHERINE LAMARE, JULIEN HAMEL
4 rue de Tronville
50760 VALCANVILLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023473**

Saint-Lô, le 28/11/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,98** ha situés à **Clitourps (A-91, 94 à 96), Valcanville (A-242-483-239)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE TRONVILLE
DENIS ET CATHERINE LAMARE, JULIEN HAMEL
4, rue de Tronville
50760 VALCANVILLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023474**

Saint-Lô, le 28/11/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 11,11 ha situés à Fermanville (D-28-19-20-30-152-185-243-245-749-751,125 à 131, A-328 à 330, AC-126, AD-116-115).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA RÉTHORERIE
FABRICE LOQUET ET GUILLAUME TIREL
2269 rue de la Vire
50750 CANISY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023476**

Saint-Lô, le 04/12/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,32** ha situés à **Canisy (ZI-92)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA LA BADERIE
BRUNO ET SÉVERINE ROBLIN
La Baderie
50370 LES LOGES-SUR-BRECEY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023478**

Saint-Lô, le 04/12/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **12,29** ha situés à **Les Loges sur Brécey (ZB-11-80-81-82-7)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LAVILLE
FRANÇOISE ET PHILIPPE LAVILLE
46 route des Moulins
50800 SAINT-MAUR-DES-BOIS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023479**

Saint-Lô, le 04/12/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,41** ha situés à **Saint Maur des Bois (ZD-17)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LAVILLE
FRANÇOISE ET PHILIPPE LAVILLE
46 route des Moulins
50800 SAINT-MAUR-DES-BOIS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023480**

Saint-Lô, le 04/12/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,84** ha situés à **Saint Maur des Bois (ZD-31, ZE-16-8-9)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU PETIT MARAIS
RÉMY, FRÉDÉRIC, CAROLINE, VINCENT LERICOLAIS
17 route du Marais
50220 JUILLEY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023481**

Saint-Lô, le 04/12/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,54** ha situés à **Juilley (ZW-7)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU PETIT MARAIS
RÉMY, FRÉDÉRIC, CAROLINE, VINCENT LERICOLAIS
17 route du Marais
50220 JUILLEY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023482**

Saint-Lô, le 04/12/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,82** ha situés à **Juilley (ZN-15-33)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

LAURENT DUMONT
7, Impasse les Châtaigniers
CHERENCE-LE-ROUSSEL
50520 JUVIGNY LES VALLEES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023483**

Saint-Lô, le 04/12/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 27,07 ha situés à Périers en Beauficel (ZK-27), Chérencé le Roussel (ZB-18-45, ZC-8 à 10, 14, ZD-47-49-64-65-55-58-61, ZK-27).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

PATRICK LEFÈVRE
6, Le Hervière
TESSY-SÛR-VIRE
50420 TESSY BOCAGE

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

N° dossier : 5023484

Saint-Lô, le 04/12/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,22** ha situés à **Tessy sur Vire (ZC-1)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023485**

PATRICK LEFÈVRE
6, La Hervière
TESSY-SUR-VIRE
50420 TESSY BOCAGE

Saint-Lô, le 04/12/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **9,26 ha** situés à **Gouvets (ZC-105-36-39-27-43)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R.331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

PATRICK LEFÈVRE
6, La Hervière
TESSY-SUR-VIRE
50420 TESSY BOCAGE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023486**

Saint-Lô, le 04/12/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,09** ha situés à **Tessy sur Vire (ZC-2)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL BELLIARD
JEAN ET STÉPHANIE BELLIARD
La Pihannière
50150 GATHEMO

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023487**

Saint-Lô, le 11/12/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,15** ha situés à **Gathemo (ZK-54, ZH-22)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL DES SOURCES DU SEMILLY
PAULINE ET STANISLAS DE FOUCAULT
9, Le Mesnil
50810 SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023488**

Saint-Lô, le 11/12/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **9,88 ha** situés à **Saint Pierre de Semilly (A-95, 99 à 104)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DES SOURCES DU SEMILLY
PAULINE ET STANISLAS DE FOUCAULT
9, Le Mesnil
50810 SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023489**

Saint-Lô, le 11/12/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **7,13** ha situés à **Saint Georges d'Elle (B-93-98-1075)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL DES SOURCES DU SEMILLY
PAULINE ET STANISLAS DE FOUCAULT
9, Le Mesnil
50810 SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023490**

Saint-Lô, le 11/12/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,5 ha** situés à **Bérigny (D-69)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SIMON MOREL
2, Maussifrotte
50370 SAINT-NICOLAS-DES-BOIS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023491**

Saint-Lô, le 11/12/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **104,56** ha situés à **Brécey, Notre Dame de Livoye, Saint Nicolas des Bois, Coudeville sur mer, Longueville.**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SIMON MOREL
2, Maussifrotte
50370 SAINT-NICOLAS-DES-BOIS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023492**

Saint-Lô, le 11/12/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **17,39** ha situés à **Notre Dame de Livoye (ZA-41-73-20-23-36-30)**, **Saint Nicolas des Bois (ZB-42, ZD-27)**, **Les Loges sur Brécey (ZE-94)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA COUR DES VENTS
CLÉMENT BÉGIN ET CHRISTOPHE BELLIARD
9 bis, Les Hauts Vents
50390 SAINTE-COLOMBE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023493**

Saint-Lô, le 11/12/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,79** ha situés à **Sainte Colombe (B-388-64, 67 à 70, 72-73-420)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 23 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cédex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SCEA VAN VICTORIA
BENOÎT, VALÉRIE, MAÏA COCHAIN
12 route Croix Poret Isigny
50540 ISIGNY-LE-BUAT

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023494**

Saint-Lô, le 11/12/2023

Mesdames, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,63** ha situés à **Isigny le Buat (ZI-41-100)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 23 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DU FOURNID
CASSANDRE CANTET ET ELYN SENAC
1990 route de La Havardière
LE MESNIL-RAINFRAY
50520 JUVIGNY LES VALLEES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023495**

Saint-Lô, le 11/12/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,7 ha** situés à **Montigny (B-1109 à 1114, 253-492-495-762)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 24 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DU FOURNID
CASSANDRE CANTET ET ELYN SÉNAC
1990 route de la Havardière
LE MESNIL-RAINFRAY
50520N JUVIGNY LES VALLEES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023496**

Saint-Lô, le 11/12/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,37** ha situés à **La Bazoge (ZK-5)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 24 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SARL DES ÉTANGS
DAVID ET ISABELLE CHARUEL
Le Bas Plessis
50730 SAINT-BRICE-DE-LANDELLES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023497**

Saint-Lô, le 11/12/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,54** ha situés à **Vezius (B-219, 1660 à 1662, 1834-1664-1665)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : **24 novembre 2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DE LA ROCHE
NORBERT JUIN
5, La Roche
50300 LE VAL-SAINT-PERE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023498**

Saint-Lô, le 11/12/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,4 ha** situés à **Le Val saint Père (ZN-16-18)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : **24 novembre 2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LEROY
DANIEL, FLORENT, MAXIME, ÉMILIE LEROY, ÉVELYNE
COMMUNIER
Le Manoir
CHAMPCEY
50530 SARTILLY BAIE BOCAGE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023501**

Saint-Lô, le 12/12/2023

Madame, Messieurs

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,91** ha situés à **Lolif.(ZH-170)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DES TROIS CHAMPS
ÉDOUARD ET FLORENT VILLEDIEU
La Maison Neuve
50190 SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023502**

Saint-Lô, le 12/12/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,61** ha situés à **Saint Martin d'Aubigny (AB-149-152), Saint Sébastien de Raids (ZD-24)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL BOERSMA DE L'HÔTEL VIARD
TJISKE BOERSMA
L'Hôtel Viard
50680 MOON-SUR-ELLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023503**

Saint-Lô, le 12/12/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **19,39** ha situés à **Saint Clair sur Elle (B-111-112-113-233-234-235)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUJEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC ANNE
JÉRÔME ET BENOÎT ANNE
12 A route de Giéville
50890 CONDE-SUR-VIRE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023507**

Saint-Lô, le 12/12/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **14,7** ha situés à **Condé sur Vire (ZX-101-105-70, ZA-150)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 29 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EMMANUEL ACHARD
101 rue de la Sienne
50200 HEUGUEVILLE-SUR-SIENNE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023509**

Saint-Lô, le 15/12/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,02** ha situés à **Saint Pierre de Coutances (YA-102)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DU GAUTIER
ALINE URBAIN ET JÉRÉMY FREULON
Le Gautier
50410 MORIGNY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023510**

Saint-Lô, le 15/12/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,95** ha situés à **Morigny (ZI-77)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL VIMOND
PHILIPPE VIMOND
59 route d'Auréville
50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023512**

Saint-Lô, le 15/12/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **22,63 ha** situés à **Saint Sauveur le Vicomte (A-126 à 129, 160 à 164, 380 à 382, 384-444)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

PAUL LENOURY
8, La Rivière
50620 SAINT-FROMOND

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023513**

Saint-Lô, le 15/12/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **126,4** ha situés à **Saint Fromond**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LE HAUT BEL
BRUNO, CÉLINE, ARNAUD PÉZERIL
Le Haut Bel
50620 SAINT-FROMOND

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023514**

Saint-Lô, le 19/12/2023

Madame, Messieurs

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,61** ha situés à **Saint Fromond (A-253, B-181-182, 216 à 221), Le Désert (ZL-62)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30 novembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DU LUPÉEN
VALÉRIE MACÉ ET FLORENT MACÉ
20, La Prunerie
50300 SAINT-LOUP**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023516**

Saint-Lô, le 19/12/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **73,74 ha** situés à **Saint Loup (ZK-8-9-10, ZL-15-16-17-21-226-189, ZC-257, ZM-8-9-18-23-24-49, ZH-112-141-142-154-60-61), St Quentin sur le Homme (YI-29-30, YC-71-19), Le Mesnil Ozenne (ZA-63), St Ovin (ZB-56), Ducey les Chéris (AI-196, ZO-141), Avranches (ZA-45-46).**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 01 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023517**

**SCEA LA FERME DU GOUBELIN
BENJAMIN FOURTANIER ET SC T'CHEU NOUS
205 rue des Eguillons
BIVILLE
50440 LA HAGUE**

Saint-Lô, le 19/12/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,44** ha situés à **Gréville Hague (C-115-133-123)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 01 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL LES JARDINS DE LA VALLÉE
JUSTINE LERCHE ET LIONEL JEANCOLAS
2, rue Saint Pierre
50300 LE VAL-SAINT-PERE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023518**

Saint-Lô, le 19/12/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,53** ha situés à **Le Val Saint Père (ZN-9)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 05 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA DRIE
THIERRY ET SYLVIANE GAUTIER
2105 route de l'Herbage - La Drie
50800 CHAMPREPUS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023519**

Saint-Lô, le 19/12/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 24,9 ha situés à Champrepus (A-378 à 387, 392 à 408, 418 à 421, 799-800-423-425-435, 413-414-442-443-426-840-837-432-433-839).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 05 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA DRIE
THIERRY, SYLVIANE, DAMIEN, MARIE GAUTIER
2105 route de l'Herbage - La Drie
50800 CHAMPREPUS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023520**

Saint-Lô, le 19/12/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **58,24** ha situés à **Champrepus**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 05 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DE LA HACHERIE
ÉRIC ET JOËLLE MARTEL
3, La Hacherie
BOUCEY
50170 PONTORSON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023522**

Saint-Lô, le 19/12/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,59** ha situés à **Boucey (ZC-22)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 06 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023523**

GUILLAUME DUPONT
La Lentaignière
14500 Saint Germain de Tallevende

Saint-Lô, le 19/12/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **77,38** ha situés à **Vengeons (66,24 ha), Saint Germain de Tallevende (11,13 ha)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 06 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DES VIGNETTES
PIERRICK ET ANNE-MARIE CASTEL
81, route de Portbail
50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023524**

Saint-Lô, le 19/12/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,13** ha situés à **Néhou (B-124-133-136)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 07 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL LA ROGERAIE DE HAUT
STÉPHANE BOITON
La Rogeraie de Haut
ROMAGNY
50140 ROMAGNY FONTENAY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023526**

Saint-Lô, le 04/01/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,12 ha** situés à **Notre Dame du Touchet (ZP-97)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 11 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SCEA FONTAINE
SONIA, LAURENT, GERMAIN FONTAINE
21 route du Télégraphe
50510 LA MEURDRAQUIERE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023527**

Saint-Lô, le 04/01/2024

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,16** ha situés à **Ver (B-488-489-510, 523 à 525)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 11 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

MARIE ROYER
1, route du Hamel
50170 SERVON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023528**

Saint-Lô, le 04/01/2024

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **16,3** ha situés à **Courtils (ZA-52-53), Huisnes sur mer (ZE-24, 46 à 49, ZM-62), Ardevon (ZD-59, 73 à 78, 9-18-19)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 11 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC VILLAGE DE ROHARD
ÉDOUARD DANGUY, FRANK ET MARIE-LAURE
MAZURIER
4, Rohard
50190 MARCHESIEUX

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023530**

Saint-Lô, le 04/01/2024

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,95** ha situés à **Marchésieux (ZA-100)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL LA PROVOSTIÈRE
CHRISTIAN, CLAIRE, FREDDY JAMES
4, Impasse de la Provostière
CHERENCE-LE-ROUSSEL
50520 JUVIGNY LES VALLEES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023531**

Saint-Lô, le 04/01/2024

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,72 ha** situés à **Chérencé le Roussel (AB-104-105), Le Mesnil Tôve (ZB-10-12-13, 142 en partie)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL EBEN
KATHLEEN, AUDREY, LÉA BRÉMONT
3, Villahe Hecquard
50450 VER**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023532**

Saint-Lô, le 04/01/2024

Mesdames,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **66,92 ha** situés à **Cérences (D-585-588-592-593, 597 à 602, 900-1011, 516 à 519, 553-1121-1122, 555 à 575, 578 à 583, 944-966-1000-904-930-934-935)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL EBEN
KATHLEEN, AUDREY ET LÉA BRÉMONT
3, Village Hecquard
50450 VER**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023533**

Saint-Lô, le 04/01/2024

Mesdames,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,33** ha situés à **Cérences (D-501-505)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL EBEN
KATHLEEN, AUDREY ET LÉA BRÉMONT
3, Village Hecquard
50450 VER

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023534**

Saint-Lô, le 04/01/2024

Mesdames,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,68** ha situés à **Ver (C-187)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL EBEN
KATHLEEN, AUDREY ET LÉA BRÉMONT
3, Village Hecquard
50450 VER

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023535**

Saint-Lô, le 04/01/2024

Mesdames,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,71 ha** situés à **Ver (A-12-13)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL EBEN
KATHLEEN, AUDREY ET LÉA BRÉMONT
3, Village Hecquard
50450 VER

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023536**

Saint-Lô, le 04/01/2024

Mesdames,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,22** ha situés à **Ver (A593-22-97-99, C-187)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DU HAUT DE BRICQUEBOSQ
GRÉGORY LESAUX ET PIERRE LESAUX
Le Haut de Bricquebosq
50340 BRICQUEBOSQ**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023539**

Saint-Lô, le 08/01/2024

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **71,98 ha** situés à **Bricqueboscq (ZE-27-72-73-35-36-75-23-22, ZI-3-64-84-4-17-52-85, ZH-37-39-40), Rauville la Bigot (C-69 à 74, 23-24-27-28-56-57-273)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 13 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC ANGOT
JOËL, WILLIAM, DAMIEN ANGOT
10, Village de Bretagne
50430 VESLY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023540**

Saint-Lô, le 08/01/2024

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **9,81** ha situés à **Périers (ZC-4-5-6-7-8-10)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 14 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU BAS DE QUETTETOT
MARIE ET JULIEN SIOUVILLE
405, Chemin de Brettebost
QUETTETOT
50260 BRICQUEBEC EN COTENTIN

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023542**

Saint-Lô, le 08/01/2024

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **112,29** ha situés à **Quettetot, Grosville, Le Vrétot**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL D'ORION
FLORIAN AUDOIRE ET MARION LETEISSIER
35 la rue de Beaumont
BEAUMONT HAGUE
50440 LA HAGUE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023543**

Saint-Lô, le 08/01/2024

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **134,78 ha** situés à **Beaumont hague, Herqueville, Digulleville, Branville Hague, Gréville Hague, Sainte Croix Hague, Urville Nacqueville, Vauville.**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 18 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LAVALLEY
ALEXIS, MARIE, BÉATRICE LAVALLEY
La Petite Fieffe
50140 SAINT-CLEMENT-RANCOUDRAY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023544**

Saint-Lô, le 08/01/2024

Mesdames, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,95** ha situés à **Saint Clément Rancoudray (ZV-7)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 18 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DES PIÈCES PATRIX
IRÈNE ET CLÉMENT DELADUNE, DENIS POUCHIN,
RONAN BAZOGE
3, Les Pièces Patrix
50360 PICAUVILLE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023547**

Saint-Lô, le 15/01/2024

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **19,46** ha situés à **Fresville (ZD-19-22-46, ZA-14)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 19 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE LA PETITE CROIX
YVES, RAYMOND, EMMANUEL GUELE
5, Le Bas Teille
50170 SACEY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023548**

Saint-Lô, le 15/01/2024

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,9** ha situés à **Sacey (ZB-2-3-55)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC LEBRETON LEPESANT
ADRIEN, SYLVAIN, LAURENCE LEPESANT, PHILIPPE
LEBRETON
2, La Davière
50370 LA CHAISE-BAUDOIN**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023549**

Saint-Lô, le 15/01/2024

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,08** ha situés à **Braffais (ZH-32), La Chaise Baudouin (ZM-48)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

QUENTIN GODEFROY
32 rue du Château
50190 GORGES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023550**

Saint-Lô, le 15/01/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur ^{76,83}~~80,09~~ ha situés à Gorges (A-704-821, ZC-1-8-11-12-14-~~15~~ 20-21-23-28, 55 à 59, 74-76, ZD-80-81-83-84-93-94, ZH-~~26 à 28~~^{28, 31} 26-~~29~~, 32-34-37-43, ZD-81).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

JÉRÔME SEIGNEURIE
2, rue Savostier
50190 MARCHESIEUX

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023551**

Saint-Lô, le 15/01/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,27 ha** situés à **Marchésieux (ZR-5)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : **21/12/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUËF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC FABLET LEMARDELEY
PATRICK FABLET ET LUCIE LEMARDELEY
3, l'Ourserie
50370 LA CHAISE-BAUDOUIN

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023552**

Saint-Lô, le 15/01/2024

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,2 ha** situés à **Braffais (ZI-29)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARLGLANON
PAUL COUÉTIL
9, route de la Méancerie
50670 SAINT-LAURENT-DE-CUVES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023553**

Saint-Lô, le 15/01/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **93,53** ha situés à **Juvigny le Tertre, Saint Laurent de Cuves, Cuves**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL LA MANCHEVRETTE
CHLOÉ, STÉPHANIE, SAMUEL VANIER
33 route de Vengeons - La Bechellerie
50150 GATHEMO

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023555**

Saint-Lô, le 18/01/2024

Mesdames, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **13,33** ha situés à **Gathemo (ZE-50, ZH-1-65), Sourdeval (D-245 à 257, 267 à 270, 229-3-16, A-375-376-859-861-748)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE CLÉRETTE
DAVID, JEAN-PAUL FOULON, CLÉMENT MARIE
2, Clérette
50700 SAUSSEMESNIL

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023557**

Saint-Lô, le 18/01/2024

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,25 ha** situés à **Saussemesnil (E-105 à 108, 171)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC LES PLANQUES GALIS
MICHEL ET DENIS GALIS
10 route de la Gaspaterie
50390 BESNEVILLE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023558**

Saint-Lô, le 18/01/2024

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 8 ha situés à **Saint Sauveur le Vicomte (AK-67 à 69, 82-76-134-135-138-139-144-146-141-142-131-130)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DES VERGERS
MICKAËL COCHIN ET CINDY DUFOUR
1, rue de Rennes
MONTANEL
50240 SAINT JAMES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023559**

Saint-Lô, le 18/01/2024

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **105,53** ha situés à **Sacey, Saint James, Les Portes du Coglais**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DES VERGERS
MICKAËL COCHIN ET CINDY DUFOUR
1, rue de Rennes
MONTANEL
50240 SAINT JAMES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023560**

Saint-Lô, le 18/01/2024

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **13,6** ha situés à **Montanel (ZE-2, ZH-32-36-37-78, ZI-12)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

BAPTISTE DARDENNE
1, Les Hauts Vents
SAINTE-PIENCE
50870 LE PARC

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023561**

Saint-Lô, le 18/01/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,5 ha** situés à **Sainte Pience (A-371, C-302-306-885)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU VAL VILLODON
ÉRIC, SYLVIE, GUILLAUME, EMMANUEL SAMSON
Le Val Villodon
50200 NICORPS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023563**

Saint-Lô, le 18/01/2024

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **37,27 ha** situés à **Camberton (ZA-12-22-24-33-43, ZB-93), Montmartin sur mer (AM-220, ZB-75)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 29 décembre 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Normandie

R28-2024-05-21-00001

arrête n°SGAR/24-064 portant suspension de
l'agrément CESR'PRO à dispenser les formations
continues obligatoires du 17 juin 2024 au 30 juin
2024



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Arrêté n° *SGAR/24-064*

portant suspension de l'agrément de CESR'PRO à dispenser les formations continues obligatoires des conducteurs routiers du transport routier de marchandises

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu** la directive 2003/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2003 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs ;
- Vu** le Code des Transports, notamment ses articles L3314-1 à L3314-3 relatifs à la formation professionnelle des conducteurs des véhicules dont le poids total autorisé en charge excède trois tonnes et demie et des véhicules de transport de personnes comportant plus de huit places assises outre le siège du conducteur ;
- Vu** le Code des Transports, notamment ses articles R3314-1 à R3314-28, R3315-1, R3315-2, R3315-7, R3315-8 relatifs à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs ;
- Vu** l'arrêté du 03 janvier 2008 modifié relatif à l'agrément des centres de formation professionnelle habilités à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;
- Vu** l'arrêté du 03 janvier 2008 modifié relatif au programme et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;
- Vu** l'arrêté du 18 janvier 2022 relatif au certificat et à la carte de qualification des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs ;
- Vu** l'arrêté du 06 mars 2023 agréant jusqu'au 09 septembre 2024 le centre CESR'PRO situé au 731, route de Falaise, 14123 IFS, pour dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs routiers de marchandises ;
- Vu** l'arrêté du 6 septembre 2023 habilitant nominativement des agents de la DREAL à contrôler les centres de formation normands dispensant les formations obligatoires pour les conducteurs routiers.

Considérant qu'au regard de l'arrêté ministériel du 03 janvier 2008, l'objectif de la Formation Continue Obligatoire (FCO) est de permettre « au conducteur, à partir d'un bilan de ses connaissances et compétences, de se perfectionner à une conduite

rationnelle axée sur les règles de sécurité, d'actualiser ses connaissances en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité environnementale, service et logistique et d'améliorer ses pratiques dans ces domaines. » ;

Considérant qu'au terme de l'article R3314-24, le préfet peut suspendre l'agrément des centres de formation qui délivrent les Formations Initiales Minimales Obligatoires (FIMO) et FCO si les conditions n'en sont plus remplies. L'organisme de formation est préalablement invité à présenter ses observations sur la mesure envisagée ;

Considérant qu'à l'occasion des contrôles de formations obligatoires réalisés le 26/05/2023 sur le site de Cherbourg, le 17/10/2023 sur le site d'Agneaux, le 20/11/2023 sur le site d'Ifs, le 22/12/2023 sur le site d'Argentan, le 29/03/2024 sur le site de Gonfreville l'Orcher, le 02/04/2024 sur le site d'Argentan, il a été constaté que les moyens matériels et le lieu déclaré pour la partie pratique lors de l'agrément n'ont pas été respectés (site de Cherbourg), le temps de formation n'a pas été respecté (site d'Agneaux), les conditions d'entrée en formation n'ont pas été respectées (sites d'Argentan et de Gonfreville l'Orcher), les modifications de plannings n'ont pas été transmises à la DREAL ce qui ne permet pas un suivi des formations (sites d'Ifs et d'Argentan) ;

Considérant le non-respect des engagements pris en compte dans son agrément concernant :

1. le respect des programmes et des modalités de mise en œuvre des formations professionnelles obligatoires de conducteur routier et notamment la vérification que les stagiaires disposent des permis de conduire, titres ou attestations requis pour pouvoir s'inscrire à la formation envisagée ;
2. la mise en place d'une organisation matérielle et pédagogique adaptée aux formations dispensées ;
3. la présentation au préfet de région d'un bilan annuel des formations professionnelles obligatoires de conducteur routier réalisées et la mise à sa disposition des éléments nécessaires lui permettant d'assurer un suivi régulier et le contrôle du bon déroulement des formations, y compris celles dispensées par les moniteurs d'entreprise ou réalisées en situation de travail, dans le respect des programmes de formation et des dispositions prévues dans l'arrêté d'agrément.

Considérant les observations et justifications présentées par les représentants du centre de formation CESR, notamment lors des convocations les 5 juin 2023 et 5 février 2024, auxquelles ont fait suite des courriers et échanges de mail, reconnaissant les dysfonctionnements constatés et indiquant la mise en place de différentes mesures correctives ;

Considérant que ces mesures correctives n'étaient toujours pas nécessairement prises en compte lors des contrôles effectués en mars et avril 2024 ;

Considérant le courrier d'information préalable avant sanction, transmis par lettre recommandée et réceptionné le 16 avril 2024, n'ayant pas fait l'objet de réponse ou d'observations de la part du centre CESR, dans le délai de 15 jours imparti ;

Sur proposition du Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'agrément du centre CESR situé au 731, route de Falaise 14123 IFS pour dispenser les formations professionnelles des conducteurs du transport routier de marchandises suivantes :

- formation continue obligatoire (FCO),

est suspendu à compter du 17 juin 2024 jusqu'au 30 juin 2024 inclus, en application de l'article R3314-24 du code des transports.


Article 2 : La décision de suspension est applicable à l'établissement principal ainsi qu'aux sites secondaires suivants, placés sous la responsabilité du centre CESR d'Ifs :

- Avenue Georges Duval – 14100 LISIEUX
- ZAC de la croix carrée – rue Denis Papin – 50180 AGNEAUX
- Rue Vauban, Equeurdreville Haineville-50120 CHERBOURG EN COTENTIN
- 2, rue de la plaine – 76700 GONFREVILLE L'ORCHER
- Rue Jacques Tati - 61200 ARGENTAN
- 8, rue de l'artisanat-14500 VIRE

Durant la période de suspension de son agrément FCO Marchandises, le centre de formation (établissement principal et sites secondaires) ne pourra assurer aucune formation continue des conducteurs du transport routier de marchandises ni déléguer son agrément à un moniteur d'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au responsable du centre de formation professionnelle.

Fait à Rouen, le **21 MAI 2024**



Jean-Benoit ALBERTINI

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

EPF Normandie

R28-2024-05-23-00002

CLE FL DELEGATION SIGNATURE OZEN
CANTELEU

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021.

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du Code de l'Urbanisme,

Considérant la Convention de Portage Foncier signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de CANTELEU, le 7 Mars 2023, après consultation écrite du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 30 Juin 2022 et délibération du conseil municipal de la Commune de CANTELEU le 19 Décembre 2022,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Natacha DEFRESNE, notaire à NOTRE DAME DE BONDEVILLE, membre de la Société par Actions Simplifiée « Demi-Lune & Associés », Société titulaire d'Offices Notariaux à NOTRE DAME DE BONDEVILLE (76960), à ISNEAUVILLE (76230) et à BARENTIN (76360), et dont le siège est à NOTRE DAME DE BONDEVILLE (Seine-Maritime), 3 rue Charles de Gaulle, soussigné, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT, Chargée d'Opérations Foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel l'Etablissement public foncier de Normandie procède à l'acquisition auprès des Consorts OZEN, d'un immeuble mixte à usage d'habitation et de commerce, sis à CANTELEU (76380), 14 Rue Alexandre Dumas cadastré section AC numéros 10, 42 et AX numéro 61 d'une contenance totale de 02a 63ca, moyennant le prix de **CENT QUINZE MILLE EUROS (115 000,00 EUR)**, qui sera réglé entre les mains de Maître Natacha DEFRESNE, Notaire, rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN,
Le Directeur Général,

Notifiée à ROUEN,
à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT, le 23-05-2024

Signé le 23-05-2024

Gilles GAL
✓ Certified by yousign

Bon pour acceptation

Caroline LEFEBVRE EVENOT
✓ Certified by yousign

EPF Normandie

R28-2024-05-24-00002

FH FL DELEGATION SIGNATURE LEBARON
ETERVILLE



**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME FLORENCE HAMON**

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune d'ETERVILLE le 6 Janvier 2022, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie en date du 16 Décembre 2021, et délibérations du Conseil Municipal en date des 11 Octobre 2021 et 29 Novembre 2021,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Pierre ROSET, Notaire titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à CAEN (14000), 5 rue Sadi Carnot, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie, et de Maître Raymond-Xavier BOURGES notaire à RENNES (35000) assistant le vendeur.

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Florence HAMON, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susmentionné, ou tout autre notaire associé ou salarié de l'étude par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de Monsieur Robert LEBARON de l'ensemble immobilier bâti à usage d'habitation, sis à ETERVILLE (14930), cadastré section AE numéro 54 d'une contenance de 10a 48ca, moyennant le prix de **DEUX CENT SOIXANTE MILLE EUROS (260 000,00 EUR)**, qui sera réglé entre les mains de Maître Pierre ROSET, notaire rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé,

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 24-05-2024
Le Directeur Général,

Notifiée à Rouen
à Madame Florence HAMON le 24-05-2024

Bon pour acceptation

Gilles GAL

✓ Certified by  yosign

Florence HAMON

✓ Certified by  yosign

EPF Normandie

R28-2024-05-24-00001

FH FL DELEGATION SIGNATURE SCI JAL CAEN
MONTCOCO



**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME FLORENCE HAMON**

Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté Urbaine CAEN LA MER le 14 Décembre 2021, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie le 3 Juin 2021, et délibération du Conseil Communautaire le 27 Mai 2021,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Thibaut DEVILLE, Notaire titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à CAEN (14000), 66 Boulevard Yves Guillou, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie, et de Maître Pierre ROSET, notaire à CAEN (14000) assistant l'E.PF de Normandie.

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Florence HAMON, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susmentionné, ou tout autre notaire associé ou salarié de l'étude par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de la Société Civile Immobilière J.A.L de l'ensemble immobilier bâti à usage de bureaux et activités, sis à CAEN (14000), cadastré section HO numéro 9 d'une contenance de 34a 97ca, et à titre indivis UN SIXIEME (1/6) du lot numéro SEPT (7) du lotissement dénommé « MONTCOCO » permettant l'accès au lot numéro SIX (6) cadastré section HO numéro 16 d'une contenance de 6a 29ca, moyennant le prix de **SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (690 000,00 EUR)**, qui sera réglé entre les mains de Maître Thibaut DEVILLE, notaire rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé,

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 24-05-2024
Le Directeur Général,

Notifiée à Rouen
à Madame Florence HAMON le 24-05-2024

Bon pour acceptation

Gilles GAL

✓ Certified by yousign

Florence HAMON

✓ Certified by yousign

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2024-05-17-00002

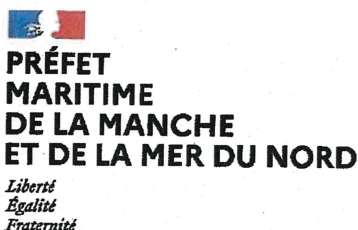
Arrêté inter préfectoral des récifs d'hermelles
de la baie du Mont Saint Michel avec
cartographie du périmètre des récif (site de
Champeaux)



**Préfecture de la région
Normandie**

Service Réglementation et
Contrôle des Activités
Maritimes

Arrêté N° 24-068



**Préfecture maritime de la
Manche et de la mer du Nord**

Division « action de l'État en
mer »



**Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement Normandie**

Service Ressources
Naturelles

ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL

**Portant protection de l'habitat naturel des récifs d'hermelles de la baie du Mont Saint-Michel
Site de Champeaux**

(Département de la Manche)

Le préfet de la région
Normandie,
préfet de la Seine-Maritime

Chevalier de la Légion
d'honneur,
Officier de l'Ordre National du
Mérite

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,

Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre
National du Mérite

Le préfet du département
de la Manche

Chevalier de l'ordre
national du Mérite

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 411-1 et L. 411-2 relatifs à la préservation du patrimoine biologique, ses articles R.411-17-7 et R. 411-17-8 relatifs à la protection des habitats naturels et ses articles L. 415-3 et R. 415-1 relatifs aux sanctions ;

Vu le décret n°2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 2016 portant désignation du site Natura 2000 « Baie du Mont Saint-Michel » en tant que zone spéciale de conservation (FR2500077) ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 décembre 2018 fixant la liste des habitats naturels pouvant faire l'objet d'un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels en France métropolitaine ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2018 autorisant l'occupation temporaire du domaine public maritime par une zone de mouillages et d'équipements légers au lieu-dit « Sol Roc » sur le littoral de la commune de Champeaux ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 25 septembre 2019 modifié portant approbation des deux premières parties du document stratégique de façade Manche mer du Nord, et notamment ses annexes 5b, 6b et 6c ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2020 portant réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules terrestres à moteur sur le domaine public maritime ;

Vu l'accord du commandant de la zone maritime Manche mer du Nord en date du 27 septembre 2023 ;

Vu l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) en date du 25 mai 2023 ;

Vu l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) de la Manche siégeant en formation « protection de la nature » en date du 8 décembre 2023 ;

Vu l'avis du comité régional des pêches et des élevages marins de Normandie en date du 3 janvier 2024;

Vu l'avis du comité régional de conchyliculture Normandie – mer du Nord en date du 20 octobre 2023 ;

Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du 22 novembre au 12 décembre 2023 inclus, en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement ;

Considérant que les récifs d'hermelles à *Sabellaria alveolata* constituent un habitat naturel d'intérêt communautaire (code Natura 2000 : 1170-4) pouvant justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 et qu'ils peuvent faire l'objet, à ce titre, d'un arrêté de protection d'habitat naturel ;

Considérant que les récifs d'hermelles de la baie Mont Saint-Michel qui correspondent à la plus grande bioconstruction animale d'Europe jouent un rôle d'abri de la biodiversité, sont une source de larves à l'échelle du golfe normand-breton et constituent un milieu naturel rare et fragile ;

Considérant que le classement en ZNIEFF de type 1, "*Estran sablo-vaseux de la Baie du Mont Saint-Michel*" avec l'identifiant national 250008126, identifie les récifs d'hermelles comme un enjeu patrimonial validé par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel, enjeu qui doit être préservé de toute atteinte susceptible de provoquer sa raréfaction ou la dégradation de son état de conservation ou sa disparition ;

Considérant que des atteintes aux récifs d'hermelles, en particulier par des activités de dragage, ont été constatées ces dernières années, sans que ces atteintes aux habitats ne constituent des irrégularités ;

Considérant que le décret du 19 décembre 2018 permet de mettre en place des dispositions réglementaires spécifiques aux fins d'une protection de cet habitat remarquable ;

Considérant que les récifs d'hermelles du secteur 6 (Golfe normand-breton) font partie des enjeux majeurs du Document Stratégique de Façade Manche mer du Nord et font l'objet d'un objectif environnemental visant à supprimer les perturbations sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond ;

Considérant le plan d'action du document d'objectifs des sites Natura 2000 "*Baie du Mont Saint-Michel*" validé par le comité de pilotage le 11 octobre 2019, qui prévoit dans son action 3 relative à la maîtrise des pressions, l'orientation 3.2 visant à mettre en place l'outil nécessaire pour assurer la protection des récifs d'hermelles à l'échelle de la baie ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de réglementer les activités humaines afin d'assurer la préservation des récifs d'hermelles pérennes de la baie du Mont Saint-Michel ;

Considérant qu'une protection similaire est en parallèle mise en place sur le secteur de Sainte-Anne en Ille-et-Vilaine, afin d'assurer une préservation cohérente de l'ensemble des récifs d'hermelles présents au sein de la Baie du Mont Saint Michel ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;

ARRÊTENT :

Article 1^{er} – Objet de l'arrêté et délimitation du secteur protégé

Afin de garantir la conservation de l'habitat naturel des récifs d'hermelles, il est créé une zone de protection d'habitat naturel sous la dénomination « Récifs d'hermelles de la baie du Mont Saint-Michel – Site de Champeaux ».

Un récif d'hermelles se définit comme un assemblage de constructions biologiques (ou bioconstructions) formées par des vers marins du genre *Sabellaria*. Ces bioconstructions sont réalisées à partir des sédiments meubles avoisinants et peuvent se rencontrer sous plusieurs formes (types) et sous plusieurs états (phases).

Les principales formes sont des structures plaquées (placages) plus ou moins épaisses à des supports solides ou des structures en boules ou en monticules coalescents dépassant rarement 1 mètre de hauteur. Plus rarement, ces bioconstructions prennent la forme de structures tabulaires (platiers) pouvant dépasser 1 mètre de hauteur.

Ces bioconstructions peuvent présenter des phases de croissance (progradation) ou des phases de dégradation et d'érosion (rétrogradation) qui peuvent se mélanger.

L'emprise spatiale des récifs varie fortement selon les supports disponibles et les conditions hydrodynamiques, sans que des limites supérieures ne puissent être fixées.

Le secteur protégé s'appuie sur les points A à F dont les coordonnées sont mentionnées dans le tableau ci-après (coordonnées de référence WGS84 latitude/longitude) :

	Latitude	Longitude
Point A	48°44'20,81"N	1°33'51,49"O
Point B	48°43'52,75"N	1°32'06,67"O
Point C	48°43'10,19"N	1°32'01,59"O
Point D	48°42'24,09"N	1°31'56,08"O
Point E	48°43'10,67"N	1°34'21,66"O
Point F	48°43'49,48"N	1°34'04,98"O

Il est délimité par la limite des plus hautes mers entre les points A et B puis par les lignes entre les points B et D, D et E et E et A.

Il est situé en totalité sur le domaine public maritime.

Il se compose de deux sous-secteurs distincts :

- une zone immédiatement à la côte délimitée par la limite des plus hautes mers entre les points A et B puis par les lignes entre les points B et C, C et F et F et A ;

- une zone plus au large délimitée par le polygone formé par les points C, D, E et F.

Il représente une surface totale de 613 hectares, se répartissant en 237 hectares en zone côtière et 375 ha en zone au large.

La délimitation globale de cet espace protégé mentionnant les deux sous-secteurs figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 – Mesures de protection

Afin de sauvegarder l'habitat naturel des récifs d'hermelles :

2.1 : sont interdits à l'intérieur de l'ensemble du secteur protégé :

- les activités de pêche maritime embarquée, à l'exception de la pêche à la ligne ;

- la pêche sous-marine ;

- le piétinement, y compris par les animaux domestiques, de l'ensemble des formations récifales quelles que soient leurs tailles (boules, platiers, placages), posées sur le sable, sur les platiers rocheux et dans l'eau ;

- le mouillage et l'échouage de tout type d'embarcation (motorisée ou non), en dehors de la zone de mouillages et d'équipements légers autorisée au lieu-dit « Sol Roc » sur le littoral de Champeaux ;
- les activités d'aquaculture marine ;
- le dépôt, l'immersion ou l'abandon de déchets ;
- toute altération, dégradation ou destruction des récifs d'hermelles ;
- tous types de travaux (travaux maritimes, travaux de génie civil, déroctage, enfouissement...);
- toute dérogation à l'interdiction de circuler des véhicules terrestres à moteur et des véhicules amphibies ;
- le dépôt ou l'immersion de tout type de matériel.

2.2 : sont interdits à l'intérieur de la zone côtière :

- toutes les activités de pêche à pied à l'intérieur des récifs d'hermelles et à moins de 3 mètres de leur pourtour extérieur ;
- tout prélèvement d'organismes animaux ou végétaux, fixés ou mobiles sur et dans les formations récifales quels que soient leurs tailles, leur formes et leurs états.

2.3 : sont interdites à l'intérieur de la zone au large :

- toutes les activités de pêche à pied.

Article 3 – Champ d'application

Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas :

- aux opérations conduites dans le cadre de l'exercice des missions de sécurité, de surveillance, de contrôle et de secours ;
- aux activités scientifiques relatives à l'habitat naturel des récifs d'hermelles et réalisées par des personnes habilitées à ce titre bénéficiant d'un mandat ou d'une autorisation délivré par un service ou un opérateur de l'Etat ;
- aux activités, équipements et travaux autorisés dans le cadre de la zone de mouillages et d'équipements légers au lieu-dit « Sol Roc » sur le littoral de Champeaux.

Article 4 – Dérogations

Conformément à l'article R. 411-17-8 du code de l'environnement, des dérogations exceptionnelles aux interdictions prévues à l'article 2 peuvent être accordées par arrêté inter-préfectoral. La décision d'autorisation ou de refus prise, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), est notifiée au demandeur et communiquée à l'animateur du site Natura 2000 concerné. Le silence gardé par les autorités administratives au-delà de quatre mois vaut décision de rejet de la demande de dérogation.

Article 5 – Sanctions

Sont punies des peines prévues à l'article L. 415-3 et R. 415-1 du code de l'environnement les infractions aux dispositions du présent arrêté.

Article 6 – Information et suivi

Le comité de pilotage des sites NATURA 2000 « Baie du Mont Saint-Michel » est informé de toute difficulté identifiée relative à la mise en œuvre du présent arrêté, de l'évolution des récifs d'hermelles en lien avec les actions de suivi scientifique qui pourraient être menées, de l'intégralité des dérogations qui auraient, le cas échéant, été accordées et de l'évolution des pratiques en lien avec les opérations de contrôle, de communication ou de sensibilisation relatives aux récifs d'hermelles qui pourront être conduites. Il peut faire des suggestions d'amélioration du dispositif réglementaire.

Article 7 – Publicité

Le présent arrêté sera :

- affiché dans les communes littorales de Carolles, Champeaux et Saint-Jean-le-Thomas ;
- publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie, au recueil des actes

administratifs de la Préfecture de la Manche ;
- mentionné dans deux journaux régionaux ou locaux.

Article 8 – Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif dans un délai de deux mois suivant sa publication :
 - o recours gracieux auprès du préfet du département de la Manche, du préfet de la région Normandie et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,
 - o ou recours hiérarchique auprès du premier ministre ;

- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou dans un délai de deux mois suivant la décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen », accessible par le site www.telerecours.fr

Article 9 – Exécution

L'adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer, le secrétaire général des affaires régionales de Normandie, le secrétaire général de la préfecture de la Manche, le directeur inter-régional de la mer Manche Est mer du Nord, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, la directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

À Rouen, le **17 MAI 2024**

Le préfet de la région
Normandie,

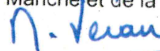


Jean-Benoît ALBERTINI

À Cherbourg-en-Cotentin, le **06 mai 2024**

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord,

Le vice-amiral d'escadre Marc Véran,
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,
commandant la zone et l'arrondissement maritimes,
de la Manche et de la mer du Nord



Marc VÉRAN

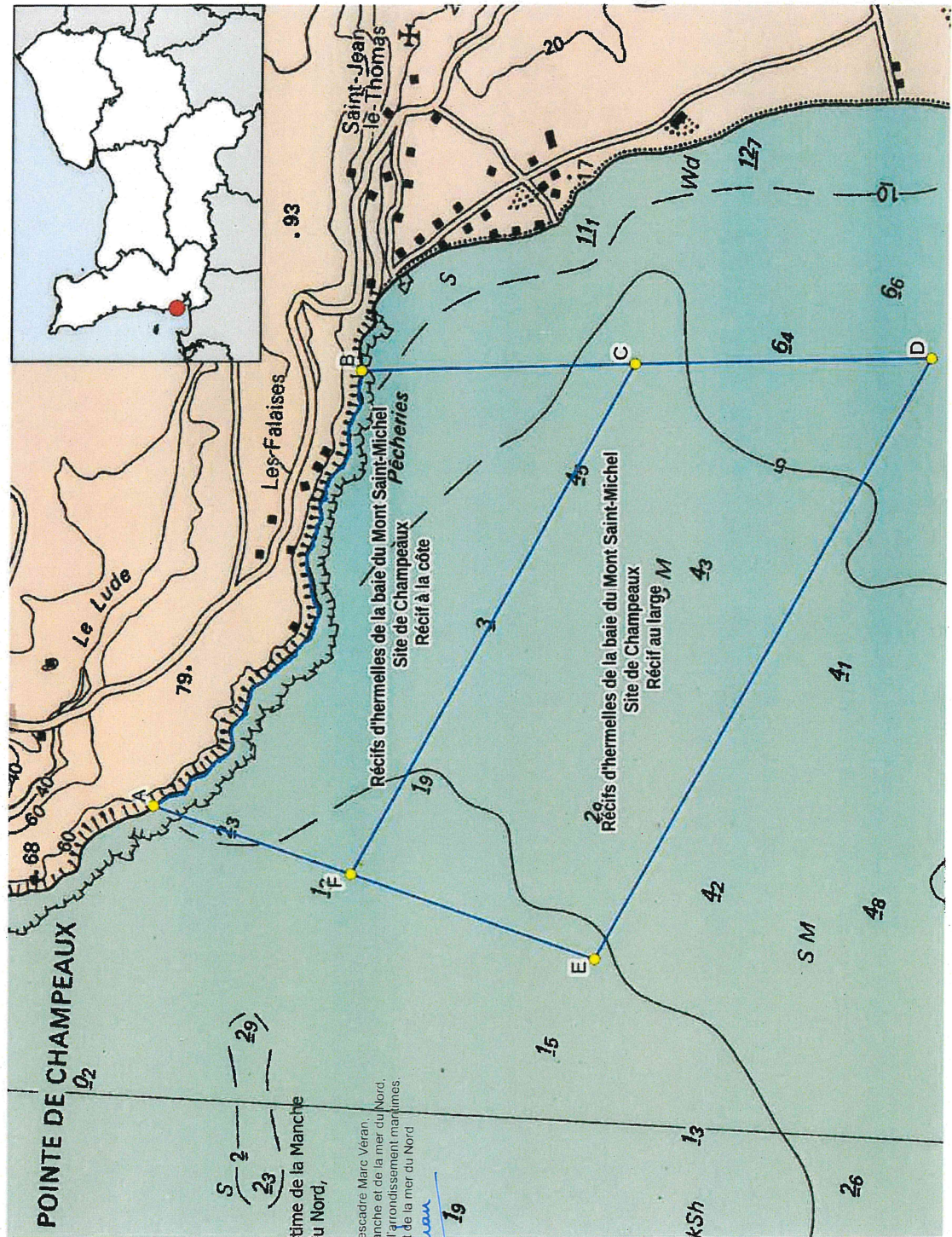
À Saint-Lô, le **25 AVR. 2024**



Le préfet de la Manche,



Xavier BRUNETIERE

Carte du périmètre de protection des récifs d'hermelles de la Baie du Mont Saint-Michel – Site de Champeaux défini à l'article 1



 Périmètre de protection des récifs d'hermelles
 Sommet du polygone de protection

Vu pour être annexé à l'arrêté inter-préfectoral du

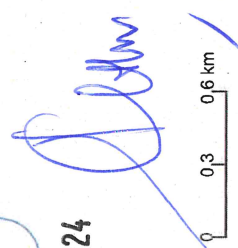
25 AVR. 2024

Le préfet de la région Normandie,
 Jean-Benoît ALBERTIN

Le vice-amiral d'escadre Marc VÉRAN,
 préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,
 commandant la zone et l'arrondissement maritimes de la Manche et de la mer du Nord

Le préfet de la Manche,
 Xavier BRUNETIERE

17 MAI 2024



0 0.3 0.6 km

Sources :
 - SHOM - Raster Marine50
 - DREAL Normandie

Production :
 DREAL Normandie
 le 10/05/2023
 20230510_Arrete Protection Récif